



Aidspace est un organisme indépendant de surveillance du Fonds mondial et l'éditeur du *Global Fund Observer*
P.O. Box 66869-00800, Nairobi (Kenya) Web : www.aidspace.org Courriel : info@aidspan.org
Standard : +254-20-418-0149 Télécopieur : +254-20-418-0156

Guide d'Aidspace sur les demandes au Fonds mondial en vertu du mécanisme transitoire de financement

Mis à jour le 19 janvier 2012

de

David Garmaise
et Jamie Uhrig

Table des matières

Préface	5
Abréviations, sigles et acronymes	7
Chapitre 1 : Introduction.....	8
Objet du guide.....	8
Terminologie	8
Contenu du guide.....	9
Chapitre 2 : Nouveautés du MTF.....	11
Qui peut présenter une demande en vertu du MTF?	11
Recevabilité technique	11
Exigences additionnelles liées au MTF	12
Fonctionnement de l'instance de coordination et processus de soumission des propositions ...	15
Financement de contrepartie	16
Durée du financement.....	18
Deux filières de financement	18
Établissement des priorités	19
Reprogrammation	19
Renforcement des systèmes de santé	20
Consolidation obligatoire des propositions pour certains candidats.....	20
Accords de financement unique et consolidation des subventions	20
Modifications apportées au formulaire de proposition et aux directives	21
Autres modifications.....	21
Chapitre 3 : Aperçu du processus de demande du MTF	22
Directives pour propositions	22
Ressources affectées au MTF	22
Critères d'admissibilité et de financement de contrepartie.....	22
Notes d'information et foire aux questions.....	23
Versions du formulaire de proposition	24
Documents devant être joints à la proposition	25
Processus de soumission d'une proposition.....	27
L'examen du TRP	28
Conseils généraux sur la façon de remplir le formulaire de proposition	30

Chapitre 4 : Conseils relatifs aux questions précises du formulaire MTF 32

SECTION 1 : COORDONNÉES DU CANDIDAT ET RÉSUMÉ DU FINANCEMENT	33
1.1 Nom du candidat et informations relatives au pays	33
1.2 Composante(s) et choix du fonds de financement	33
1.3 Informations relatives à la demande de continuité des services	33
1.4 Résumé du financement au titre du mécanisme transitoire de financement	34
1.5 Interlocuteurs	34
1.6 Liste des abréviations et acronymes utilisés par le candidat	34
SECTION 2 : EXIGENCES D'ÉLIBIGILITÉ	35
2.1 Procédure d'élaboration de la proposition.....	36
2.2 Procédure de sélection du ou des bénéficiaires principaux.....	36
2.3 Absence de mise en œuvre d'un financement à deux voies.....	38
2.4 Procédure de suivi stratégique de la mise en œuvre du programme.....	39
2.5 Représentation large et représentative.....	40
2.6 Gestion des conflits d'intérêts.....	40
2.7 Approbation de la proposition par les membres.....	40
2.8 Statut de l'instance de coordination infranationale.....	41
2.9 Approbation de la proposition par l'instance de coordination nationale.....	41
2.10 Justification de l'indépendance de l'instance de coordination infranationale.....	41
2.11 Secteur d'activité.....	42
2.12 Justification pour la soumission d'une demande au titre du mécanisme transitoire de financement par un organisme autre que l'instance de coordination nationale.....	42
2.13 Veuillez indiquer le nom du ou des bénéficiaires principaux désignés pour votre ou vos propositions.....	42
2.14 Absence de mise en œuvre d'un financement à deux voies.....	42
2.15 Signature des représentants agréés de l'organisme autre que l'instance de coordination nationale	42
SECTION 3 : CONTEXTE DU PAYS	43
3.1 Services essentiels dans le cadre du programme de lutte contre la maladie	43
3.2 Profil épidémiologique des populations cibles.....	43
SECTION 4 : SYNTHÈSE DE LA DEMANDE AU TITRE DU MÉCANISME TRANSITOIRE DE FINANCEMENT	44
4.1 Description de la demande de mécanisme transitoire de financement.....	44
4.2 Demande de mécanisme transitoire de financement dans le contexte d'une demande unifiée	45
4.3 Capacité de financement par la reprogrammation des subventions actuellement octroyées par le Fonds mondial	46
4.4 Autres sources de financement	46
SECTION 5 : SUIVI ET ÉVALUATION.....	47
5.1 Cadre de performance	47
5.2 a) Mesure de l'impact et des effets.....	47
5.2 b) Évaluations du programme	48

SECTION 6 : PRODUITS PHARMACEUTIQUES ET AUTRES PRODUITS SANITAIRES	49
6.1 Gestion des activités en rapport avec les produits pharmaceutiques et sanitaires.....	49
6.2 Produits pharmaceutiques et sanitaires requis pour le maintien des services essentiels de prévention, de traitement et de soin	50
6.3 Tuberculose multirésistante	50
SECTION 7 : DEMANDE DE FINANCEMENT	51
7.1 Analyse des écarts financiers et calcul du financement de contrepartie	51
7.2 Estimation du financement national ou externe, actuel et prévisionnel	51
7.3 Respect des exigences de financement de contrepartie	52
7.4 Sources des données sur le financement de contrepartie et les écarts financiers	52
7.5 Budget et plan de travail détaillés.....	53
7.6 Tableaux de la demande incrémentielle et du résumé	54
7.7 Conformité avec l'exigence relative à l'orientation de la demande de mécanisme transitoire de financement.....	54
SECTION 8 : STRATÉGIES DE GESTION.....	55
8.1 Récipiendaires principaux.....	55
8.2 Sous-récipiendaires.....	57
Chapitre 5 : Conseils relatifs aux annexes	60
Introduction	60
Annexe A – Cadre de performance	60
Annexe B – Liste des produits pharmaceutiques et autres produits sanitaires	62
Annexe C – Renseignements sur les membres.....	62
Annexe D – Cadre logique	63
Annexe E – Budget détaillé et plan de travail	65
Annexe F – Tableaux de synthèse du budget et du calcul de la demande incrémentielle..	65

Préface

Ce guide s'ajoute à plus de 20 autres publications qu'Aidspan offre gratuitement à ceux qui demandent, reçoivent ou soutiennent des subventions du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (le Fonds mondial). Voici une liste partielle de ces documents :

- **Global Fund Observer** – Un bulletin électronique gratuit qui fournit nouvelles, analyses et commentaires à quelque 10 000 abonnés dans 170 pays. Aidspan en a publié plus de 170 numéros au cours des six dernières années. (en anglais seulement à l'heure actuelle)
- **Aidspan Review of a Study on the Costs and Health Impact of Continued Global Fund Support for Antiretroviral Therapy** (octobre 2011)
- **Aidspan Critique of the Report of the High-Level Independent Review Panel** (octobre 2011)
- **Aidspan Report : What Readers Think about Global Fund Observer** (août 2011)
- **Points forts des propositions des huitième, neuvième et dixième séries présentées au Fonds mondial – Un rapport d'Aidspan** (juin 2011, publié aussi en anglais, en espagnol et en russe)
- **Guide d'initiation au Fonds mondial – Deuxième édition** (mars 2011, publié aussi en anglais, en espagnol et en russe)
- **Guide d'Aidspan sur les fonctions de supervision des CCM** (mars 2009, publié aussi en anglais, en espagnol et en russe)
- **Aidspan Report : An Analysis of Global Fund Grant Ratings** (novembre 2008)
- **Aidspan White Paper : Scaling Up to Meet the Need : Overcoming Barriers to the Development of Bold Global Fund-Financed Programs** (avril 2008)
- **Aidspan White Paper : Providing Improved Technical Support to Enhance the Effectiveness of Global Fund Grants** (mars 2008)
- **Documents d'Aidspan sur les minipropositions** (décembre 2007, publié aussi en anglais, en espagnol et en russe)
- **Guide d'Aidspan sur la façon d'assurer l'efficacité des CCM** (deuxième édition : septembre 2007, publié aussi en anglais et en espagnol)

Téléchargements

Pour télécharger l'une de ces publications, consultez le site www.aidspan.org. Si vous n'avez pas accès au Web, mais que vous pouvez utiliser le courrier électronique, adressez une demande à publications@aidspan.org en précisant le titre du document que vous aimeriez recevoir sous forme de fichier électronique. Aidspan n'a pas les moyens d'imprimer ni de distribuer ses publications.

Aidspan

Aidspan est une ONG dont le siège se situe à Nairobi (Kenya). Sa mission est de rehausser l'efficacité de la lutte du Fonds mondial contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Pour la remplir, il surveille de près les activités du Fonds, et fournit des services à l'intention de tous les pays qui désirent obtenir et tirer bon parti du financement du Fonds mondial.

Aidspan publie également le *Global Fund Observer (GFO)*, un bulletin électronique qui constitue une source indépendante de nouvelles, d'analyses et de commentaires sur le Fonds mondial. Pour le recevoir sans frais, faites-en la demande par courriel receive-gfo-newsletter@aidspan.org. Vous n'avez pas à remplir la ligne de l'objet ni la boîte de texte.

Le financement d'Aidspan provient principalement de subventions accordées par des fondations. Aidspan n'accepte pas d'argent du Fonds mondial, ne fournit pas de services-conseils rémunérés et offre tous ses produits gratuitement.

Aidspan et le Fonds mondial entretiennent une relation de travail positive, mais n'ont pas de lien officiel. *Le Conseil, le personnel et les autres structures du Fonds mondial n'ont aucune influence ni aucune responsabilité à l'égard du contenu de ce guide ou de toute autre publication d'Aidspan.*

Remerciements, permissions et commentaires

Aidspan remercie ses bailleurs de fonds de l'aide qu'ils lui ont accordée pour ses activités de 2003 à 2011 : The Monument Trust, le ministère des Affaires étrangères de la Norvège, NORAD, le Open Society Institute, le ministère du Développement international du Royaume-Uni, Irish Aid, Hivos, Merck & Co., M. Albert Heijn, Ph. D., la Foundation for the Treatment of Children with AIDS, l'ONUSIDA, Anglo American, la Glaser Progress Foundation et cinq autres donateurs.

L'auteur principal, David Garmaise, peut être joint par courriel à garmaise@aidspan.org et Jamie Uhrig, conseiller en VIH, à l'adresse jamie.uhrig@gmail.com. L'adresse électronique de Bernard Rivers, le directeur exécutif d'Aidspan, est bernard.rivers@aidspan.org.

Le présent document peut être reproduit, imprimé ou cité, en tout ou en partie, sans permission, à condition d'inclure la mention « Tiré du *Guide d'Aidspan sur les demandes au Fonds mondial en vertu du mécanisme transitoire de financement*, publié dans le site www.aidspan.org/guides. »

Si ce guide, le *Global Fund Observer* ou toute autre publication d'Aidspan vous ont été utiles, *n'hésitez pas à nous en faire part*. Les remarques des lecteurs, peu importe le sujet, sont toujours les bienvenues.

Le guide a été traduit par Anne-Marie Mayotte du cabinet La scribe du village.

Abréviations, sigles et acronymes

Voici une liste des abréviations, sigles et acronymes les plus couramment employés dans ce guide :

AFCP	Admissibilité, financement de contrepartie et priorités
CCM	Instance de coordination nationale
DPS	Domaine de prestation de services
FAQ	Foire aux questions
ICR	Instance de coordination régionale
Instance non CCM	Instance de coordination non CCM
MARP	Populations les plus exposées au risque de VIH
MTF	Mécanisme transitoire de financement
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA
OR	Organisation régionale
PR	Bénéficiaire (ou récipiendaire) principal
PTME	Prévention de la transmission de la mère à l'enfant
RSS	Renforcement des systèmes de santé
S&E	Suivi et évaluation
Sous-CCM	Instance de coordination sous-nationale ; le terme employé dans le formulaire de proposition est « instance de coordination infranationale »
TRP	Comité technique d'examen des propositions
UNICEF	Fonds international de secours à l'enfance des Nations Unies

Chapitre 1 : Introduction

Le chapitre 1 décrit l'objet et le contenu du présent guide. Il contient également des remarques terminologiques.

Objet du guide

Le *Guide d'Aidspan sur les demandes au Fonds mondial en vertu du mécanisme transitoire de financement* est destiné aux instances de coordination et aux autres organisations qui présentent une demande en vertu du mécanisme transitoire de financement (MTF).

Le guide ne porte pas sur ce que les candidats devraient inclure dans leur demande. Son but est d'expliquer le sens des questions du formulaire qui sont moins précises. Le guide propose aussi certains exemples de réponses tirés des formulaires d'anciennes séries de propositions. Ces exemples aideront les candidats à structurer leurs réponses et à inclure toute l'information nécessaire.

Bien que les guides publiés par Aidspan à l'occasion des dernières séries de propositions étaient divisés en deux tomes, le *Guide d'Aidspan sur les demandes au Fonds mondial en vertu du mécanisme transitoire de financement* ne compte qu'un seul tome, qui présente tout ce que nous croyons que vous devez savoir au sujet du mécanisme

Nous n'avons pas non plus produit de guides distincts pour les candidats pays seul et les candidats multipays, puisque les formulaires sont très semblables. Le formulaire de proposition compte deux parties : les sections 1 et 2, et les sections 3 à 8. Les sections 3 à 8 s'appliquent également aux demandes pays seul et multipays. Il existe une version distincte des sections 1 et 2 pour chaque catégorie de candidats, mais les différences sont négligeables. L'information que renferme le présent guide provient du formulaire destiné aux candidats pays seul. Nous avons noté les quelques différences du formulaire multipays dans le texte

Terminologie

Dans ce guide, le terme « proposition » désigne la demande de subvention soumise au Fonds mondial, tandis que les termes « programme » et « projet » désignent les activités qui seraient mises en œuvre si la demande de subvention était retenue. Quant au terme « miniproposition nationale » (ou miniproposition), il sert à désigner les minipropositions soumises par les acteurs nationaux aux fins d'une éventuelle inclusion dans la proposition d'une CCM.

Le sigle ONG signifie organisation non gouvernementale, c'est-à-dire un organisme à but non lucratif exploité en dehors de la sphère du gouvernement. Les organismes communautaires sont un type d'ONG. Aux fins du présent guide, les renvois aux ONG englobent généralement les organismes communautaires.

Dans les formulaires de proposition, le Fonds emploie le terme « récipiendaire » pour désigner les intervenants chargés de la mise en œuvre des propositions. Cependant, le terme normalisé est « bénéficiaire » et c'est celui-là que nous employons dans le guide.

Le Fonds mondial classe les propositions en cinq catégories selon leur source :

- instance de coordination nationale (CCM),
- instance de coordination sous-nationale (sous-CCM),
- instance de coordination régionale (ICR),
- organisation régionale (OR) et
- instance de coordination non CCM (instance non CCM)

Parfois, le Fonds mondial emploie le sigle CCM pour désigner non seulement les CCM, mais également les sous-CCM. Nous avons adopté la même pratique, à moins que le texte porte exclusivement sur les sous-CCM. Le Fonds mondial emploie en outre le terme « instance de coordination » pour désigner les CCM, les sous-CCM et les ICR. Dans le présent guide, nous donnons le même sens à ce terme.

Le Fonds mondial emploie le terme « instance non CCM » pour désigner les propositions présentées par des organisations nationales autres que la CCM et la sous-CCM. Dans le présent guide, nous donnons le même sens à ce terme.

Notez que le Fonds mondial tend à employer le sigle CCM et le terme « CCM nationale » de façon interchangeable. Dans le texte, nous n'employons habituellement que le sigle CCM, à moins que nous ne citions ou ne paraphrasions d'autres sources.

Le Fonds mondial emploie l'expression « demande de financement incrémentiel » pour désigner le nouveau financement demandé par les candidats. Certaines propositions MTF seront des propositions consolidées, qui porteront sur les dépenses associées aux subventions existantes qui seront en cours durant la période visée par la subvention, ainsi que sur les nouvelles dépenses (incrémentielles) proposées par les candidats.

Contenu du guide

Le chapitre 2, Nouveautés du MTF, décrit les principales modifications que le Fonds mondial a apportées au processus de demande classique des dernières séries de propositions en vue du MTF. Il décrit les nouveaux critères d'admissibilité et de financement de contrepartie, et renferme des notes sur la durée du financement, les deux filières de financement, les propositions consolidées, les accords de financement unique et la consolidation des subventions, les modifications apportées au formulaire de proposition et les nouveautés de la série 11 qui demeurent en vigueur. Enfin, le chapitre explique comment le Fonds mondial établira les priorités de financement, le cas échéant, et l'importance de la reprogrammation vu les ressources limitées du MTF.

Le chapitre 3, Aperçu du processus de demande du MTF, décrit les documents d'orientation qu'a publiés le Fonds mondial pour le MTF et renferme une brève description des ressources disponibles. De plus, le chapitre : explique les critères d'admissibilité et les exigences en matière de financement de contrepartie qui figurent dans les formulaires de demande ; énumère les notes d'information publiées par le Fonds mondial ; décrit les différentes versions du formulaire de proposition ; énumère les documents que les candidats doivent joindre à chaque demande. Vous y trouverez également de l'information sur le processus de demande, certains des concepts clés communs à toutes les propositions et des conseils généraux sur la façon de remplir les formulaires de proposition.

Le chapitre 4, Conseils relatifs aux questions précises du formulaire MTF, renferme des conseils d'Aidspan sur la façon de répondre aux questions du formulaire de proposition.

Vous y trouverez des extraits de propositions retenues par le Comité technique d'examen des propositions (TRP). Lisez la « Remarque à l'intention du lecteur » au début du chapitre 4 pour plus d'information.

Le chapitre 5, Conseils relatifs aux annexes, renferme des conseils d'Aidspan qui s'ajoutent aux directives du Fonds mondial et qui portent sur chacune des six annexes qui doivent être jointes aux propositions.

Note importante : *Bien que le MTF soit de portée restreinte, l'appel de propositions MTF compte les mêmes éléments que les séries de propositions classiques (c.-à-d. le formulaire de proposition, les directives, le cadre de performance, le budget et le plan de travail). Le Secrétariat du Fonds mondial a dû rédiger les documents nécessaires dans des délais extrêmement serrés afin de lancer le MTF avant la fin de 2011. Par conséquent, on y trouve certaines erreurs et omissions. Il est probable que le Secrétariat y apportera de nombreuses précisions, voire d'importantes révisions, au début de 2012. Les candidats devront donc se tenir à jour.*

Le présent guide reflète l'état de la documentation du MTF au moment du lancement du mécanisme le 15 décembre 2011, ainsi que les précisions qu'Aidspan a obtenues du Secrétariat. Nous avons fait tout notre possible pour vous fournir des conseils pertinents malgré les délais serrés. Les candidats qui ont lu les instructions visant une question précise du formulaire, qui ont consulté les directives du Fonds mondial et qui ont lu le présent guide – et qui ont encore des questions – doivent les adresser directement au Fonds mondial, à l'adresse proposals@theglobalfund.org

Chapitre 2 : Nouveautés du MTF

Ce chapitre décrit les principales modifications que le Fonds mondial a apportées au processus de demande classique des dernières séries de propositions en vue du mécanisme transitoire de financement (MTF). Il décrit les critères d'admissibilité et de financement de contrepartie, la durée du financement et les deux filières de financement. Le chapitre renferme de brèves notes sur la façon dont le Fonds mondial établira les priorités de financement, le cas échéant, et sur la forme que prendra le renforcement des systèmes de santé dans le contexte du MTF. Il explique l'importance de la reprogrammation vu les ressources limitées du MTF. Il situe trois aspects de la nouvelle architecture de financement – les propositions consolidées, les accords de financement unique et la consolidation des subventions – dans le contexte du MTF. Enfin, le chapitre présente de l'information sur les modifications apportées au formulaire de proposition et les nouveautés de la série 11 qui demeurent en vigueur.

Qui peut présenter une demande en vertu du MTF?

Les candidats doivent remplir certains critères d'admissibilité que nous avons, pour les besoins de la cause, divisés en quatre catégories :

- recevabilité technique,
- exigences additionnelles liées au MTF,
- fonctionnement du mécanisme de coordination et processus de soumission des propositions,
- financement de contrepartie.

Recevabilité technique

Le Conseil du Fonds mondial a adopté de nouveaux critères de recevabilité technique en mai 2011. Ces critères portent sur le revenu des pays, le fardeau de la maladie, l'orientation (centrage) de la proposition, l'historique de financement récent et ce qui est appelé le filtre OCDE-CAD. Ces critères font l'objet de la *Eligibility, Counterpart Financing and Prioritization (ECFP) Policy*, que vous trouverez à l'adresse www.theglobalfund.org/en/application. Les nouveaux critères d'admissibilité sont entrés en vigueur lors du lancement de la série 11 (qui a été annulée subséquemment). Ils s'appliquent au MTF, avec quelques modifications qui sont décrites dans une note d'information du Fonds mondial. (Au moment de mettre sous presse, la note n'était pas encore publiée et nous n'en connaissons donc pas le titre exact. Lorsqu'elle sera affichée, vous devriez pouvoir la trouver à l'adresse www.theglobalfund.org/en/application.)

Note : Le Secrétariat du Fonds mondial a dressé la liste des pays admissibles au MTF pour les différentes maladies, en se fondant exclusivement sur les critères d'admissibilité. Il y explique qu'en cas d'écart entre le contenu de la liste et les décisions du Conseil en matière d'admissibilité, ce sont ces dernières qui priment. La liste, publiée en anglais seulement, se trouve à l'adresse www.theglobalfund.org/en/application.

La liste d'admissibilité ne tient pas compte des critères distincts du MTF ; c'est le Comité technique d'examen des propositions (TRP) qui les évaluera au moment de l'examen. Elle ne tient pas compte non plus des exigences liées au fonctionnement des instances de coordination et au processus de soumission des propositions. Le Secrétariat évaluera la conformité des propositions à ces exigences lors de la présélection. Enfin, la liste ne

porte pas sur les exigences relatives au financement de contrepartie ; le TRP évaluera la conformité des propositions à ces exigences lors de son examen.

Puisque nous croyons que la liste d'admissibilité du Secrétariat est fiable (malgré le *caveat*), nous avons choisi de ne pas décrire les critères de recevabilité technique. Les candidats qui désirent un complément d'information à leur sujet – par exemple, s'ils ont des questions sur l'admissibilité de leur pays –, devraient lire la politique du Fonds en matière d'AFCP, les notes d'information à ce sujet ainsi que celle sur le MTF, et poser leurs questions au Secrétariat du Fonds mondial.

Exigences additionnelles liées au MTF

La gamme d'activités admissibles en vertu du MTF est limitée. Les propositions doivent remplir les trois conditions suivantes :

1. les services visés par la proposition représentent des services « essentiels » à la prévention, au traitement et/ou aux soins ; et
2. les services sont financés à l'heure actuelle par le Fonds mondial (ou, à tout le moins, l'étaient au moment du lancement de l'appel de propositions le 15 décembre 2011) et sont susceptibles d'être interrompus entre le 1^{er} janvier 2012 et le 31 mars 2014¹ ; et
3. le Fonds mondial est la seule source de financement possible pour ces services.

Qu'est-ce qu'un « service essentiel » ?

Selon le Fonds mondial, il n'existe pas de liste définitive des services essentiels. Dans sa note d'information sur le MTF, il déclare que :

Le candidat doit démontrer que les interventions/services proposés dans une demande effectuée dans le cadre du mécanisme transitoire de financement représentent des services essentiels pour la riposte nationale contre la maladie concernée. Ce qui peut entrer dans le cadre d'une demande dépendra du contexte épidémiologique et de financement du pays et, pour cette raison, aucune liste définitive n'est fournie.

Cependant, le Fonds fournit des orientations qui aident à définir ce qu'est un service essentiel dans le contexte du mécanisme transitoire de financement, en donnant des exemples. Selon le Fonds, le MTF appuiera les propositions poursuivant, à l'échelle existante, les principales activités qui, à la fois :

- protègent les avancées réalisées (par exemple, les interventions dont l'interruption signifierait un bond significatif de la transmission) ;
- sauvent des vies ;
- ont un fort impact, sont basées sur des données probantes, visent les populations les plus appropriées et revêtent un bon rapport coût/efficacité dans un environnement aux ressources limitées.

Le Fonds mondial n'explique pas ce qu'il entend par « plus appropriées », ni comment il compte déterminer ce qui représente « un bon rapport coût/efficacité dans un environnement aux ressources limitées ». Aidsplan croit que le Fonds tente simplement de

¹ En règle générale, une interruption signifie que la subvention existante se terminera entre le 1^{er} janvier 2012 et le 31 mars 2014. Dans certains cas, la subvention se poursuit sans interruption, mais la prestation des services essentiels doit se terminer entre le 1^{er} janvier 2012 et le 31 mars 2014.

dire que, vu les faibles ressources du MTF, les candidats devraient cibler les populations les plus nécessiteuses et maintenir les services existants qui sont les plus profitables.

Le Fonds mondial a déclaré que le MTF n'appuierait typiquement pas les interventions qui intensifient les services au-delà des niveaux de patients, zones géographiques ou populations atteintes au moment de l'interruption. En d'autres mots, le MTF ne peut pas servir à offrir des services à des personnes qui ne les reçoivent pas déjà.

Le MTF n'appuiera pas non plus l'introduction de nouvelles interventions, sauf dans des cas exceptionnels. Ainsi, les pays peuvent changer la teneur de l'ensemble des services actuellement offerts à des populations importantes sur le plan épidémiologique si :

- le maintien des services apportés à cette population est essentiel pour éviter un important bond de la transmission ou du nombre de décès ; et
- l'ensemble proposé est d'un meilleur rapport coût/efficacité que l'ensemble antérieurement financé par le Fonds mondial qui devrait être remplacé ; et
- il n'y a pas d'intensification en termes a) du nombre de personnes bénéficiant des services à un moment donné, b) de la couverture géographique et c) des coûts.

Le Fonds mondial n'a pas précisé ce qu'il entend par « importantes sur le plan épidémiologique ».

L'annexe 1 de la note d'information sur le MTF renferme des exemples de services qui sont susceptibles d'être considérés comme « essentiels » et de services qui seront probablement considérés comme « non essentiels » (et, par conséquent, qui ne seront probablement pas admissibles au financement). Nous vous les présentons sous forme de tableau (voir ci-dessous).

Le Fonds mondial souligne que les services énumérés dans le tableau sont fournis à titre indicatif seulement et ne constituent pas une liste officielle des services susceptibles d'être essentiels ou non essentiels.

Le Fonds mondial continuera à appuyer le dépistage et le diagnostic précoces lorsque cette activité représentera un élément essentiel d'un programme de lutte contre la maladie. Cependant, le dépistage précoce pouvant se traduire par une augmentation considérable du nombre de personnes à soigner, le Fonds demandera aux pays qui désirent maintenir ces services de prouver que d'autres bailleurs de fonds prendront à leur charge les dépenses additionnelles, surtout dans le cas de personnes nécessitant un traitement à vie.

Le Fonds mondial ne prendra en considération que les catalyseurs essentiels (p. ex., réduction de la stigmatisation, égalité de genre et mobilisation communautaire) et les mesures des programmes en relation avec des secteurs de développement plus larges (systèmes de santé, protection sociale, violence sexiste, etc.) uniquement lorsqu'il les jugera essentiels au maintien de services essentiels de traitement, de prévention et de soins.

**Tableau : Exemples de services susceptibles d'être considérés comme « essentiels »
ou encore « non essentiels »**

Maladie	Services <i>probablement</i> « essentiels »	Services <i>probablement</i> « non essentiels »
VIH/sida	Thérapie antirétrovirale ; dépistage et traitement de la tuberculose parmi les personnes vivant avec le VIH/sida ; PTME ; prévention et traitement destinés aux populations clés avec de hauts niveaux ; circoncision masculine lorsque cela s'avère pertinent.	Intensification de la thérapie antirétrovirale ; approches d'une population non ciblée en matière de prévention du VIH) ; dépistage du VIH sur une population générale lors d'épidémies concentrées ; soutien nutritionnel généralisé ; sécurité transfusionnelle ; précautions universelles ; prophylaxie antérieure à l'exposition ; développement d'infrastructures ; approvisionnement en véhicules ; formations généralistes/non ciblées.
Tuberculose	Interventions à fort impact qui garantissent le dépistage précoce des cas ; diagnostic et traitement de patients atteints d'une tuberculose sensible aux médicaments ou multirésistante, y compris les interventions ciblant des populations vulnérables ; dépistage et traitement du VIH chez des patients atteints de tuberculose ; thérapie préventive parmi les personnes vivant avec le VIH/sida et dépistage de la tuberculose parmi les populations à haut risque ; interventions de renforcement des systèmes visant à garantir leur accès aux communautés et aux personnes atteintes de tuberculose ; et contrôle des cas de tuberculose liés à la transmission de cette maladie dans les établissements sanitaires.	Intensification du traitement de brève durée sous surveillance directe ; intensification des services relatifs à la tuberculose sensible aux médicaments et multirésistante ; soutien alimentaire des patients atteints de tuberculose ; approche pratique de la santé respiratoire ; développement d'infrastructures ; approvisionnement en véhicules ; formations généralistes/ non ciblées.
Paludisme	Activités de lutte antivectorielle ; gestion des cas composée d'une combinaison des diagnostics au traitement approprié ; traitement préventif intermittent chez la femme enceinte dans des lieux à haute charge de morbidité.	Intensification de la lutte antivectorielle et gestion des cas ; investissements importants dans l'amélioration des systèmes ordinaires d'information ; programmes d'éradication ; thérapie préventive intermittente pour les nourrissons et les enfants ; développement d'infrastructures ; approvisionnement en véhicules ; formations généralistes/ non ciblées.

Autres sources de financement

Les candidats doivent prouver qu'il n'existe aucun autre moyen de financer les activités qu'ils proposent. Le Fonds mondial s'attend qu'avant de lui présenter une proposition MTF, les candidats auront tenté de trouver les fonds manquants auprès des gouvernements ou d'autres sources nationales, de bailleurs de fonds externes, ou en reprogrammant des subventions existantes du Fonds pour la même maladie. (Voir la rubrique « Reprogrammation », plus bas.)

Fonctionnement de l'instance de coordination et processus de soumission des propositions

Pour être admissibles au financement du Fonds mondial, les instances de coordination nationale (CCM), les sous-CCM et les instances de coordination régionale (ICR) doivent répondre à six exigences relatives à leur fonctionnement, exigences que le Fonds appelle « critères minimums » :

1. Demandes de financement. Le Fonds mondial exige que toutes les CCM :

- i coordonnent la mise au point de toutes les demandes de financement selon des procédures transparentes et documentées faisant participer un large éventail de parties prenantes, aussi bien membres que non-membres de l'instance, à la préparation des demandes et à l'examen des activités à y inclure ;
- ii documentent clairement les mesures prises en vue de faire participer les groupes de population clés à la mise au point des demandes de financement, notamment les populations les plus exposées au risque.

2. Désignation des PR. Le Fonds mondial exige que toutes les CCM :

- i désignent un ou plusieurs bénéficiaires principaux au moment de la présentation de leur demande de financement ;
- ii documentent une procédure transparente de désignation de tous les bénéficiaires principaux, aussi bien existants que nouvellement désignés, selon des critères clairement définis et objectifs ;
- iii documentent la gestion de tout conflit d'intérêts potentiel susceptible d'influencer la procédure de nomination des bénéficiaires principaux.

3. Suivi stratégique. Reconnaissant l'importance du suivi stratégique, le Fonds mondial exige que toutes les instances de coordination nationale lui présentent un plan de suivi stratégique pour tous les financements approuvés par le Fonds mondial et s'y tiennent. Ce plan doit exposer le détail des activités de suivi et comment l'instance de coordination nationale compte assurer la participation des parties prenantes membres et non-membres au suivi stratégique, et en particulier des groupes constitutifs non gouvernementaux des personnes vivant avec les maladies ou affectées par elles.

4. Membres (I). Le Fonds mondial exige de toutes les instances de coordination nationale des preuves de la participation de personnes vivant avec le VIH et de personnes affectées par la tuberculose ou par le paludisme (lorsque le financement est demandé ou a été approuvé pour la lutte contre la maladie concernée). Parmi les personnes touchées par la tuberculose ou le paludisme figurent celles qui ont vécu avec ces maladies ou qui sont originaires de communautés où elles sont endémiques.

5. Membres (II). Le Fonds mondial exige que tous les membres d'instances de coordination nationale représentant un groupe constitutif non gouvernemental soient sélectionnés par ce dernier selon une procédure transparente et documentée, établie au sein de chaque groupe constitutif. Cette exigence concerne tous les membres ne relevant pas du secteur gouvernemental, notamment ceux représentant les personnes vivant avec les trois maladies ou affectées par elles, mais pas les partenaires multilatéraux et bilatéraux.

6. Conflits d'intérêts. Afin d'assurer la bonne gestion des conflits d'intérêts, le Fonds mondial exige que toutes les instances de coordination nationale :

- i élaborent et publient une politique de gestion des conflits d'intérêts applicable à tous leurs membres et à toutes les fonctions. Cette politique doit préciser que les membres de l'instance de coordination nationale déclareront périodiquement les conflits d'intérêts les concernant ou touchant d'autres membres de l'instance. Elle doit également préciser que les membres ne participeront pas aux décisions présentant un conflit d'intérêts évident,

notamment aux décisions concernant le suivi stratégique et la sélection ou le financement des bénéficiaires principaux ou des sous-bénéficiaires, et les instances de coordination nationale doivent documenter ce fait ;

- ii) mettent en œuvre leur politique sur les conflits d'intérêts pendant toute la durée des subventions du Fonds mondial et présentent les preuves de son application dès lors que celui-ci le demande.

Remarque : Le texte ci-dessus est une citation tirée des directives aux CCM² adoptées par le Conseil du Fonds mondial en mai 2011. Les titres en caractères gras sont d'Aidspan.

Certaines parties des six critères minimums portent sur le fonctionnement de l'instance, d'autres sur l'élaboration des propositions. Lors de la présélection pour chaque série, le Secrétariat vérifie la conformité du candidat aux conditions relatives à la préparation des propositions. Cependant, il ne vérifie pas toujours si la proposition répond aux exigences en matière de fonctionnement de l'instance de coordination. Ainsi, lorsque le Fonds a déjà évalué le fonctionnement d'une instance qui a soumis une proposition dans un passé rapproché, il peut décider de ne pas reprendre l'évaluation pour la nouvelle proposition.

Consultez la [question 2.1](#) et la [question 2.2](#) du chapitre 4, Conseils relatifs aux questions précises du formulaire MTF, pour plus d'information sur l'interprétation que pourrait donner le Fonds mondial aux critères minimums et à la sélection des PR dans le contexte du MTF.

Financement de contrepartie

(Remarque : À l'occasion des récentes séries de propositions, le Fonds a aussi employé les termes « cofinancement » et « partage des coûts ».)

Les candidats doivent remplir non seulement des critères d'admissibilité, mais aussi des exigences relatives au financement de contrepartie. Le financement de contrepartie désigne la contribution du gouvernement³ au budget du programme national de lutte contre la maladie et au secteur de la santé.

On pourrait s'y méprendre, mais les exigences relatives au financement de contrepartie ne sont pas considérées comme des critères d'admissibilité. Selon Aidspan, cela est dû au degré de rigueur associé à chacun de ces deux ensembles de conditions. Ainsi, le Fonds appliquera assez rigoureusement les critères d'admissibilité, de telle sorte qu'un candidat qui ne les remplira pas ne pourra pas présenter de demande de financement. Cependant, le Fonds fera preuve de plus de souplesse en ce qui concerne les exigences relatives au financement de contrepartie. Son but est d'inciter les pays à s'y conformer tout en leur donnant le temps de le faire.

Les nouvelles exigences relatives au financement de contrepartie, adoptées par le Conseil du Fonds mondial lors de sa réunion de mai 2011, comptent trois dispositions : a) un seuil minimum pour les contributions gouvernementales ; b) l'augmentation du montant de ces contributions dans le temps ; c) l'amélioration des états des dépenses. Ces dispositions sont universelles, que les PR soient gouvernementaux ou non gouvernementaux. Toutes les CCM et les sous-CCM doivent se conformer aux exigences relatives au financement de contrepartie, ce qui n'est pas le cas des ICR et des non-CCM.

² Vous trouverez les directives dans le site du Fonds mondial [ici](#).

³ La contribution du gouvernement comprend toutes les ressources affectées directement au programme national de lutte contre la maladie et au secteur de la santé à même les recettes publiques, les emprunts provenant de sources externes ou de créanciers privés et les recettes de l'allégement de la dette. Exception faite des emprunts et de l'allégement de la dette, toutes les formes d'aide extérieure, même si elles figurent aux budgets gouvernementaux, sont exclues de la définition d'une contribution gouvernementale.

Seuil minimum

Afin d'être admissibles au financement du Fonds mondial pour les programmes de lutte contre la maladie, les gouvernements de tous les pays qui présentent une proposition doivent apporter une contribution, quelle qu'elle soit, au budget du programme national de lutte contre la maladie en cause. Le seuil minimum est le rapport entre la contribution et le montant total du financement (gouvernement et Fonds mondial). Il varie en fonction du revenu des pays. En vertu de la classification de la Banque mondiale, les pays ont un faible revenu, un revenu moyen inférieur, un revenu moyen supérieur ou un revenu élevé. Le rapport s'établit comme suit : 5 % pour les pays à faible revenu, 20 % pour les pays à revenu moyen inférieur bas, 40 % pour les pays à revenu moyen inférieur haut et 60 % pour les pays à revenu moyen supérieur. (Aux fins du calcul du cofinancement, le Fonds a divisé la catégorie « revenu moyen inférieur » en deux sous-catégories, soit « bas » et « haut »⁴.)

Les pays à revenu moyen supérieur doivent montrer que la part du gouvernement s'élèvera à au moins 90 % durant la période visée par la proposition, et expliquer les modalités de prise en charge des activités par le programme national.

Au moment de présenter leur proposition, les candidats doivent pouvoir prouver que le pays a atteint le seuil minimum applicable. Dans le cas contraire, ils doivent présenter un plan d'action qui permettra au pays de se conformer à cette exigence.

Remarque : Contrairement aux anciennes exigences relatives au financement en contrepartie, qui se fondaient sur les besoins du programme national de lutte contre la maladie, le nouveau critère porte sur le budget du programme.

Augmentation de la contribution gouvernementale

Les pays doivent prouver que la contribution du gouvernement au programme national de lutte contre la maladie et à l'ensemble des dépenses de santé augmente chaque année. En présence de circonstances atténuantes, le Fonds pourra permettre au candidat d'exposer les mesures qu'il compte prendre pour remplir cette exigence.

Amélioration des états des dépenses

Tous les ans, les pays doivent présenter les états financiers des programmes nationaux de lutte contre la maladie aux partenaires techniques. En vertu des exigences relatives au cofinancement, le budget des propositions doit prévoir un montant d'au plus 50 000 \$ par volet maladie pour l'établissement des coûts, si cet exercice est nécessaire ou exigé par le TRP. Cependant, ce poste budgétaire n'est pas obligatoire, du moins aux fins du MTF. Le Secrétariat du Fonds nous a expliqué que, compte tenu de la portée restreinte du MTF, les candidats devront établir leurs priorités avec rigueur. Selon lui, certains pays, surtout ceux qui n'ont pas de budget détaillé pour la lutte contre la maladie, devraient demander les 50 000 \$ additionnels. Ces fonds devraient servir à renforcer la collecte de données ou la capacité d'estimer les dépenses en santé et maladie, et non à mener une étude ponctuelle.

Conformité aux exigences

L'établissement de la conformité aux exigences liées au financement de contrepartie sera un élément important de l'examen des propositions mené par le TRP. En vertu de ces exigences, il peut prendre l'une des trois « décisions » suivantes :

⁴ La division est fondée sur le point milieu de la fourchette du RIB par habitant.

1. « accepter » les modalités de financement de contrepartie proposées ;
2. « donner son accord conditionnel » aux modalités de financement de contrepartie proposées ;
3. « rejeter » les modalités de financement de contrepartie proposées.

Cela dit, les documents n'expliquent pas l'incidence de ces décisions. Ainsi, une proposition dont les modalités de financement de contrepartie ont été rejetées devrait automatiquement être exclue par le TRP. Cependant, du moins dans le contexte du MTF, il est très peu probable que cela se produise, et encore moins probable que le Fonds mondial ne donne pas au candidat le temps voulu pour se justifier et pour établir un plan de conformité aux exigences.

En vertu des critères, la conformité aux exigences relatives au financement de contrepartie représentera un volet important des examens menés par le Secrétariat à intervalles réguliers pendant la durée de la subvention (appelés « examens périodiques »).

Durée du financement

Le financement consenti en vertu du MTF sera limité à une période de deux ans. Il est important de noter que même si le financement vise des services essentiels qui seront interrompus entre le 1^{er} janvier 2012 et le 31 mars 2014, la période de financement peut se prolonger au-delà de cette date. Ainsi, dans le cas d'une interruption prévue pour le 1^{er} janvier 2014, le candidat pourrait demander un financement commençant à cette date et se terminant le 31 décembre 2015. Il faut se rappeler, cependant, que le financement dépend toujours des fonds disponibles.

Deux filières de financement

En vertu de la politique en matière d'AFCP et comme il était prévu pour la série 11, les propositions seront financées en vertu de deux filières : celle de financement général et celle de financement ciblé.

La filière de financement général est identique aux sources de financement général des séries précédentes. La filière de financement ciblé s'inspire de la réserve pour les populations les plus exposées au risque de VIH (MARP) de la série 10, à une exception près : le financement ciblé est maintenant offert non seulement pour le VIH, mais aussi pour les deux autres maladies.

La filière de financement ciblé comporte plusieurs seuils. Le budget d'une proposition est plafonné à cinq millions de dollars pour la période de deux ans. (Si la proposition vise une période plus courte, le seuil est établi au prorata.) De plus, le Fonds mondial limite à 10 % la part de l'ensemble de ses ressources qu'il peut consacrer à cette filière pour la période de financement visée. Enfin, le montant du financement ciblé ne peut pas excéder 150 millions de dollars pour toute la période de deux ans de toutes les propositions retenues.

Les candidats peuvent présenter une demande de financement général ou de financement ciblé (mais pas les deux) pour chacun des volets maladie de leur proposition. Les critères d'admissibilité aux deux filières sont semblables sans être identiques. Une proposition peut donc viser les deux filières ; ainsi, un candidat pourrait demander un financement ciblé pour le VIH et un financement général pour le paludisme.

Établissement des priorités

Si le montant total de toutes les demandes MTF recommandées par le TRP est supérieur aux ressources du Fonds, le Conseil établira les priorités pour la filière de financement général. (Le TRP se chargera des priorités pour la filière de financement ciblé.) Par conséquent, on ignore quelle sera la formule retenue par le Fonds et elle ne sera connue que si le Fonds mondial doit procéder à l'établissement de priorités.

Les directives du MTF expliquent seulement que l'établissement des priorités, peu importe ses modalités, se fondera sur les principes suivants :

- on accordera la priorité aux activités nécessaires au maintien des traitements salvateurs, tels que définis dans la politique du Fonds mondial sur la continuité des services, essentiels ;
- conformément à la politique en matière d'AFCP, la note combinée du fardeau de la maladie et du niveau de revenu servira d'indicateur relatif des besoins des pays ;
- l'objectif sera d'éviter l'interruption des services essentiels.

Le système d'établissement de la note pour le fardeau de la maladie et le niveau de revenu des pays est décrit dans la politique en matière d'AFCP ainsi que dans le tome 1 du [Guide d'Aidspan sur les candidatures à la onzième série de propositions du Fonds mondial](#). La liste d'admissibilité au MTF, publiée par le Fonds mondial, indique la note obtenue par chaque pays.

Reprogrammation

Le Fonds mondial incite fortement les candidats à reprogrammer les subventions existantes comme moyen de réduire l'interruption des services essentiels. Le formulaire de proposition MTF compte une section sur les activités de reprogrammation des candidats. De plus, les candidats qui recevront une subvention du Fonds mondial durant la période visée par leur proposition MTF – et qui n'ont pas proposé de reprogrammation – devront justifier leur décision.

Voici l'essentiel du propos du Fonds mondial en ce qui concerne le financement des propositions :

1. À l'heure actuelle, nos ressources financières sont limitées.
2. C'est pour cette raison que nous avons dû annuler la série 11 et la remplacer par un mécanisme transitoire de financement (le MTF) qui vise exclusivement le maintien des services essentiels.
3. Nous ne savons pas si nous aurons assez d'argent pour éviter l'interruption de tous les services essentiels.
4. Nous demandons donc aux candidats de maintenir le plus grand nombre possible de services essentiels avec l'appui financier d'autres bailleurs de fonds.
5. Ils peuvent s'adresser aux gouvernements et aux organismes subventionnaires nationaux et internationaux. Ils peuvent aussi réaliser des économies en reprogrammant les subventions existantes du Fonds mondial.
6. Par conséquent, nous vous incitons à réaliser le plus d'économies possible au moyen de la reprogrammation.

Renforcement des systèmes de santé

Les activités transversales distinctes de renforcement des systèmes de santé (RSS), prévues dans le cadre de la série 11, ne seront pas admises en vertu du MTF. Les candidats ne pourront pas non plus inclure un volet RSS à leurs propositions maladie (comme c'était le cas lors de la série 10). En vertu du MTF, les seules activités RSS que les candidats peuvent inclure dans leur proposition maladie sont celles dont dépendent le maintien des services essentiels. Vous trouverez des précisions dans la note d'information sur le MTF du Fonds mondial.

Consolidation obligatoire des propositions pour certains candidats

Les candidats au MTF doivent présenter une proposition consolidée pour une maladie SI des subventions existantes doivent se poursuivre durant la période visée par la proposition MTF. Cette exigence s'applique peu importe le nombre de PR qui mettent en œuvre les subventions existantes ou qui ont été désignés dans la proposition MTF.

Une proposition consolidée est une proposition dont l'information (p. ex., objectifs, domaines de prestation de services, activités, cibles, coûts) porte à la fois sur a) le financement de nouveaux projets et b) sur toutes les subventions octroyées par le Fonds pour la même maladie.

Même s'il est plus difficile de rédiger une proposition consolidée qu'une proposition ordinaire, la présentation de propositions consolidées a ceci d'avantageux qu'elle permet aux candidats de modifier les subventions existantes. Ils peuvent décider de ne pas poursuivre certaines activités en cours ou de les modifier. En fait, le Fonds mondial incite activement les candidats au MTF à saisir l'occasion offerte par la consolidation pour ajuster les subventions existantes en fonction de l'expérience acquise.

La présentation d'une proposition consolidée n'est pas synonyme de consolidation des subventions, bien qu'il y ait un lien étroit entre les deux (voir la prochaine rubrique).

Accords de financement unique et consolidation des subventions

Le Secrétariat du Fonds mondial a dit à Aidsplan que les propositions MTF retenues mèneront à une seule subvention par PR. Cependant, au moment de mettre sous presse, le Fonds n'avait pas décidé si les accords signés en vertu du MTF seraient ou non des accords de financement unique. Le Fonds mondial doit déterminer si les caractéristiques de ce type d'accord se prêtent aux subventions MTF. Il est fort probable qu'il publiera de l'information à ce sujet au début de 2012.

Dans le cas des propositions retenues, si le candidat a désigné un PR pour les nouvelles activités et si ce PR se charge déjà d'autres subventions qui se poursuivront durant la période visée par la proposition MTF, il est probable que toutes les subventions de ce PR seront consolidées pour n'en former qu'une seule. Cela dit, reportez-vous au site Web du Fonds (comme mentionné au paragraphe précédent).

Modifications apportées au formulaire de proposition et aux directives

Le formulaire de proposition et les directives du MTF sont beaucoup plus simples que ceux de la série 10, pour deux raisons : a) le Secrétariat du Fonds a fait un effort concerté pour simplifier la documentation en vue de la série 11 et b) le MTF est de portée très limitée.

Autres modifications

Voici une description des autres nouveautés de la série 11 qui s'appliquent au MTF.

Cadre logique. Le Fonds demande aux candidats devant présenter une proposition consolidée de joindre un cadre logique à chaque proposition. Ce cadre fournit un résumé consolidé de leur demande programmatique. Il comprend un aperçu des buts, des objectifs, des domaines de prestation de services et des activités principales.

Profil maladie du candidat. Pour aider les candidats à élaborer leurs propositions, le Secrétariat du Fonds mondial a préparé un profil maladie du candidat pour chaque pays qui a déjà présenté une demande au Fonds mondial. Ce profil renferme de l'information financière et programmatique pour chaque maladie pour laquelle le candidat reçoit des subventions. Il s'agit d'un bref répertoire des membres de la CCM, ventilé par secteur ; de données épidémiologiques et démographiques ; d'un résumé des subventions existantes du Fonds mondial ; de l'évaluation de la performance des subventions ; de données financières (budget et état des dépenses) ; de la ventilation des dépenses par poste budgétaire ; d'une comparaison des plus récents résultats et des cibles préétablies.

États des dépenses de santé et des dépenses maladie. Afin de remplir les conditions liées au financement de contrepartie, les candidats doivent fournir un état des dépenses de santé et des dépenses maladie pour les trois années précédant la présentation de la proposition (historique) et pour toute la période qu'elle vise (projection).

Budget d'établissement des coûts. Le Fonds mondial permet aux candidats d'inclure jusqu'à 50 000 \$ par volet maladie pour l'évaluation des coûts, en vue d'améliorer les états des dépenses (maladies et santé).

Chapitre 3 : Aperçu du processus de demande du MTF

Ce chapitre décrit les documents d'orientation qu'a publiés le Fonds mondial pour le MTF et renferme une brève description des ressources disponibles. De plus, le chapitre : explique les critères d'admissibilité et les exigences en matière de financement de contrepartie qui figurent dans le formulaire de demande ; énumère les notes d'information publiées par le Fonds mondial ; décrit les différentes versions du formulaire de proposition ; énumère les documents que les candidats doivent joindre à chaque demande. Vous y trouverez également de l'information sur le processus de demande, certains des concepts clés communs à toutes les propositions et des conseils généraux sur la façon de remplir les formulaires de proposition.

Directives pour propositions

Il n'existe qu'une seule série de directives MTF pour tous les candidats, pays seuls et multipays. Elles s'intitulent *Mécanisme transitoire de financement - Directives* (appelées « directives MTF » dans le présent guide). Elles sont publiées dans la section sur le MTF du site Web du Fonds mondial, à l'adresse www.theglobalfund.org/en/application/materials.

Les directives MTF comptent deux parties. La partie 1 renferme de l'information générale sur le MTF et sur les documents que vous devez joindre à votre demande. La partie 2 renferme des conseils sur la façon de répondre à chaque question du formulaire. Les candidats devraient, à tout le moins, lire la partie 2 durant la préparation de leur proposition. Cela dit, la partie 2 contient également de l'information dont les candidats auront besoin à l'étape de la programmation. Par conséquent, nous recommandons aux candidats de lire la partie 2 des directives MTF avant de remplir le formulaire de proposition.

Ressources affectées au MTF

La situation financière est incertaine. Au moment de mettre sous presse, le Fonds mondial n'avait pas annoncé son estimation des ressources financières qu'il pourrait affecter aux propositions MTF retenues par le TRP.

Critères d'admissibilité et de financement de contrepartie

Comme il est décrit au chapitre 2, tous les candidats doivent remplir certaines exigences pour avoir le droit de demander du financement au Fonds mondial. La conformité à certains critères d'admissibilité est déterminée par le Secrétariat du Fonds mondial (SFM). La conformité aux autres critères, ainsi qu'aux exigences de financement de contrepartie, est établie par le TRP. Cela n'était pas le cas pour la série 10.

Aucune des questions du formulaire de proposition ne réunit tous les critères d'admissibilité ; on retrouve des questions sur le sujet dans différentes parties du formulaire. Le tableau 3.1 est en quelque sorte un plan des critères d'admissibilité.

Tableau 3.1 : Plan des critères d’admissibilité et des exigences de financement de contrepartie

	Élément	Admissibilité déterminée par :	Question pertinente du formulaire classique
Recevabilité technique	Catégorie de revenu	SFM	s.o.
	Fardeau de la maladie	SFM	s.o.
	Orientation de la proposition	TRP	7.7
	Historique de financement récent	SFM	s.o.
	Filtre OCDE-CAD*	SFM	s.o.
	Règle G-20	SFM	s.o.
	Fonctionnement de la CCM, processus de soumission des propositions	SFM	2.0
Critères MTF	Preuve des risques d’interruption des services	TRP	s.o.
	Services essentiels	TRP	s.o.
	Autres sources de financement	TRP	4.3, 4.4
Financement de contrepartie	Seuil minimum	TRP	ss. 7.1-7.4
	Augmentation des contributions		
	Amélioration des états des dépenses		

* Ce critère s’applique exclusivement aux propositions VIH présentées par les pays de revenu moyen supérieur. Bien qu’il ne figure pas dans le formulaire de proposition, il apparaît dans la liste des pays admissibles du Fonds.

En ce qui concerne les cinq critères sans objet (s.o.) de la recevabilité technique, la détermination est fondée sur des données déjà publiées. Vous trouverez la liste d’admissibilité 2012 du Fonds mondial à l’adresse www.theglobalfund.org/en/application.

Notes d’information et foire aux questions

Le Fonds mondial a publié deux notes d’information qui portent exclusivement sur le MTF :

- la Note d’information sur le mécanisme transitoire de financement,
- une note d’information sur l’application au MTF de la politique en matière d’AFCP (il n’y a pas encore de titre exact). Le Conseil a adopté la politique en matière d’AFCP en mai 2011 et l’a modifiée en fonction du MTF en novembre 2011.

De plus, le Fonds mondial a produit une série de notes d’information sur différents sujets d’intérêt pour les candidats à la série 11. Il a expliqué que l’information est pertinente dans le contexte du MTF, en tenant compte de sa portée très limitée. Les notes sont classées ici selon un ordre établi par Aidspan (l’ordre est différent dans le site Web du Fonds) :

RSS et maladies

- Prendre en compte le commerce du sexe, les HSH et les personnes transgenres dans le contexte de l’épidémie de VIH

- Activités concertées de lutte contre la tuberculose et le VIH
- Alimentation et nutrition
- Renforcement des systèmes de santé
- VIH et droits de l'homme
- Intensification des interventions complètes de prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant (PTME)
- Intensification de la gestion efficace de la tuberculose multirésistante
- Tuberculose et droits de l'homme

Thèmes programmatiques généraux

- La question des femmes, des filles et de l'égalité de genre
- Renforcement des systèmes communautaires
- Réduction des risques pour les consommateurs de drogues
- Améliorer l'efficacité de l'aide
- Adapter les ressources aux besoins : opportunités pour promouvoir l'équité
- Orphelins et autres enfants vulnérables
- Renforcement des systèmes pharmaceutiques et pharmacovigilance
- Renforcer la capacité de mise en œuvre
- Renforcement des interventions pour la santé maternelle, néonatale et infantile dans les propositions du Fonds mondial

Thèmes généraux en matière de propositions

- Propositions consolidées
- Financement à deux voies
- Most Common Weaknesses Identified by the TRP in Round 10 (points faibles des propositions de la série 10)
- Candidats multipays
- Candidats autres que des instances de coordination nationale (Non-CCM)
- Rapport coût-bénéfices

Vous trouverez ces notes d'information à l'adresse www.theglobalfund.org/en/application/infonotes.

Le site du Fonds comprend une foire aux questions (FAQ) pour le MTF, à l'adresse www.theglobalfund.org/en/application/faq.

Versions du formulaire de proposition

Le formulaire de proposition du MTF est divisé en deux parties. La première correspond aux sections 1 et 2, et la seconde, aux sections 3 à 8. Il existe deux versions de la première partie, soit une pour les candidats pays seul et l'autre pour les candidats multipays. Il existe

également une version distincte de la seconde partie (sections 3 à 8) pour chaque maladie. (La seconde partie est la même pour tous les candidats, pays seul et multipays⁵.)

Vous trouverez les formulaires de proposition à l'adresse www.theglobalfund.org/en/application/materials/documents.

Macros

Fichiers Word

Les fichiers Word renferment des macros, que le Fonds mondial a ajoutées pour vous aider à sélectionner les cases ou les boutons qui apparaissent sous plusieurs questions des formulaires.

Si vous avez un PC, les paramètres de sécurité que vous avez choisis pourraient faire en sorte que votre ordinateur désactive les macros dès que vous ouvrez les fichiers du formulaire. Il se pourrait aussi qu'un message apparaisse à l'écran, vous demandant si vous voulez activer les macros. Le cas échéant, nous vous suggérons de les activer, si vous le pouvez. Le fait de les activer seulement pour le formulaire ne devrait pas compromettre la sécurité informatique.

Si les macros sont désactivées, vous aurez probablement de la difficulté à cliquer sur les cases ou les boutons. En pareil cas, nous vous suggérons de taper X ou Yes – ou ce qui est demandé – aussi près que possible de la case ou du cercle pertinent. Faites aussi en sorte que la réponse soit bien visible.

Si vous utilisez le logiciel Office pour le Mac, les macros ne fonctionneront probablement pas. Consultez la marche à suivre en cas de désactivation des macros, aux paragraphes précédents.

Fichiers Excel

Toutes les annexes Excel renferment des macros. Le Fonds mondial demande que les macros soient activées.

Documents devant être joints à la proposition

Vous trouverez la liste des documents que vous devez joindre à votre proposition au début de la partie 2 des directives MTF. Le tableau ci-dessous en est le résumé.

⁵ Il faut noter que le Fonds mondial prévoit publier un formulaire de proposition distinct pour les participants à la deuxième vague de propositions relatives à la stratégie nationale. Les pays concernés devraient communiquer avec le Secrétariat du Fonds.

Tableau 3.2 : Documents obligatoires

Document		Exigences	Notes
Formulaire de proposition	Sections 1 et 2	Un par candidat	
	Sections 3 à 8	Un par volet	
Annexe A	Cadre de performance	Un par volet	
Annexe B	Liste des produits pharmaceutiques et sanitaires	Un par volet	1
Annexe C	Renseignements sur les membres	Un par instance de coordination	
Annexe D	Cadre logique	Un par volet SI le candidat gère déjà des subventions pour la même maladie	
Annexe E	Budget détaillé et plan de travail	Un par volet (soit E ou F, mais pas les deux)	2
Annexe F	Tableaux de synthèse du budget et du calcul de la demande incrémentielle		
Autre	Documents d'admissibilité	Une série par candidat	3

Le Fonds mondial fournit des modèles pour les annexes A à F.

Notes

1. L'annexe B n'est pas requise si le candidat ne demande pas au Fonds de financer l'achat de produits pharmaceutiques ou sanitaires.
2. Les candidats doivent fournir une série de documents budgétaires et fonctionnels pour chaque volet maladie. En voici la liste : analyse des écarts financiers et tableau du financement de contrepartie (CCM et sous-CCM seulement) ; budget détaillé et plan de travail ; tableaux de synthèse budgétaire ; tableau du financement de contrepartie. Le modèle de l'annexe E, fourni par le Fonds mondial, prévoit de l'espace pour toute cette information. Par conséquent, les candidats répondent entièrement à cette exigence en remplissant et en présentant le modèle de l'annexe E. Si vous choisissez le modèle du Fonds, vous n'avez pas besoin de présenter l'annexe F. CEPENDANT, le Fonds mondial permet aux candidats de préparer leur budget et leur plan de travail selon leur propre modèle. Ceux qui suivent leur propre modèle (donner au document un autre titre qu'« Annexe E ») doivent aussi présenter l'annexe F (utiliser le modèle du Fonds mondial), qui renferme l'analyse des écarts financiers et le tableau du financement de contrepartie, en plus des tableaux de synthèse budgétaire et du tableau de demande incrémentielle.
3. Les documents d'appui exigés sont énumérés à la section 2 du formulaire de proposition. Il s'agit, entre autres, de comptes rendus de réunion, du guide de gouvernance de la CCM et de ses plans de surveillance.

Vous pouvez télécharger les modèles à partir du site Web du Fonds mondial, à l'adresse www.theglobalfund.org/en/application/materials/documents. Dans son site, le Fonds indique que les modèles de la série 11 ont été modifiés en fonction du MTF, le cas échéant, mais que la terminologie employée dans le cadre de cette série a été conservée.

Annexes

Lors des dernières séries de propositions, le Fonds mondial demandait aux candidats de fournir tous les renseignements additionnels sous forme d'annexe. Ce n'est virtuellement plus le cas pour le MTF. Cependant, les candidats peuvent joindre à leur proposition des annexes de leur cru. Vous serez sans doute tenté de le faire lorsque l'espace fourni dans le formulaire ne vous permet pas d'inclure tous les renseignements que vous voulez transmettre. Cependant, essayez de résister le plus possible à cette tentation, puisqu'il est presque certain que les membres du TRP ne liront pas vos annexes. Ils n'ont tout simplement pas le temps. Le TRP a insisté plus d'une fois auprès des candidats pour qu'ils soulèvent les points qu'ils jugent importants dans le formulaire de proposition.

Les sections 1 et 2 du formulaire de proposition sont utilisées par le Secrétariat du Fonds mondial pour déterminer l'admissibilité des demandes au financement. Les annexes associées à ces sections des formulaires sont plus susceptibles d'être lues que celles des sections 3 à 8.

Assurez-vous de numéroter toutes les annexes que vous joignez à votre proposition et ajoutez-les à la liste de contrôle à la fin des sections 2 et 8 du formulaire.

Processus de soumission d'une proposition

La date limite de présentation des propositions du MTF est le 31 mars 2012. Les candidats doivent fournir à la fois une version électronique (sur ordinateur) et une version imprimée (sur papier) du formulaire de proposition. Les deux versions doivent être identiques. La version imprimée du formulaire de proposition doit comporter toutes les signatures nécessaires.

La version électronique des deux parties du formulaire rempli doit être constituée seulement de fichiers Word (pas de fichiers PDF) ; tandis que les annexes doivent être présentées sous forme de fichiers Excel (si le Fonds fournit des modèles Excel).

La version électronique doit être transmise par courrier électronique à l'adresse proposals@theglobalfund.org. La version imprimée de la proposition doit avoir été postée pas plus tard que le 31 mars 2012, le cachet de la poste ou d'un autre service de messagerie faisant foi. Les propositions doivent être envoyées à l'adresse suivante :

Directeur de l'équipe de rédaction des propositions nationales
Le Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme
8, chemin de Blandonnet
CH-1214 Vernier - Genève
Suisse

Lors des dernières séries de propositions, le Fonds avait déclaré que les propositions rédigées dans une six langues officielles des Nations Unies recevraient toutes le même traitement. Il avait aussi ajouté que le TRP travaille principalement en langue anglaise. Sauf si le candidat envoyait au Fonds sa propre traduction en anglais de la proposition originale, le Secrétariat s'occuperait de la traduction vers l'anglais. Aidspan croit que la même règle s'appliquera aux propositions MTF, même si ce n'est pas indiqué dans les documents publiés lors du lancement de l'appel de candidatures. Nous recommandons aux candidats de le confirmer auprès du Secrétariat du Fonds mondial.

Chaque candidat ne peut présenter qu'une seule proposition, qui peut cependant comprendre jusqu'à quatre trois volets, soit un par maladie. Si la proposition porte sur plus d'une maladie, le TRP étudiera chaque volet séparément.

Le Secrétariat du Fonds mondial fera un examen initial des propositions pour s'assurer de leur intégralité. Il vérifiera en outre que toutes ont été dûment signées par les membres de l'instance de coordination. Le Secrétariat pourrait communiquer avec les candidats pour obtenir des éclaircissements sur les propositions recevables. Le Secrétariat se chargera également d'établir la conformité à certains critères d'admissibilité (comme nous l'avons décrit précédemment). On s'attend que les candidats dont les propositions sont rejetées à cette étape soient avisés de ce fait et des motifs du rejet. Il est important de noter que le TRP participe aussi à la l'établissement de l'admissibilité des candidats. Par conséquent, il se pourrait que certaines candidatures ne soient rejetées que lorsque le TRP se réunira pour étudier les demandes.

Le TRP se réunira en juin 2012 pour passer en revue les propositions maladie recevables et faire des recommandations au Conseil du Fonds mondial. Le Conseil étudiera les recommandations du TRP et prendra ses décisions de financement au fur et à mesure (au lieu d'approuver toutes les propositions lors d'une seule réunion, comme c'était le cas par le passé). Cette façon de procéder tient compte du fait que l'interruption des services n'aura pas lieu au même moment pour tous les candidats. Elle tient aussi compte du fait que les ressources actuelles sont limitées et que le Fonds mondial devra échelonner ses engagements financiers.

L'examen du TRP

Après que le Secrétariat aura confirmé l'admissibilité et l'intégrité des demandes, le TRP étudiera chacune d'elles, afin :

- d'évaluer l'intérêt technique de la proposition ;
- de déterminer si les candidats ont prouvé le risque d'interruption des services essentiels ;
- de vérifier si les activités qui font l'objet d'une demande de financement ne peuvent pas bénéficier d'autres sources de financement.

Si le TRP a besoin de plus d'information, il en obtiendra du candidat ou d'autres sources.

Dans les directives MTF, le Fonds explique que, étant donné le mandat du MTF, qui est d'éviter l'interruption de services essentiels, « les résultats de la consultation classique du Comité technique d'examen des propositions peuvent varier », ce qui veut dire ce qui suit :

Des catégories de recommandation permettent d'ajuster le niveau de clarification et/ou de modification requis des propositions. Les demandes au titre du mécanisme transitoire de financement peuvent être recommandées entièrement ou partiellement. Si le Comité technique d'examen des propositions estime que la proposition ne répond pas aux critères au regard des éléments techniques et du champ d'application requis par le mécanisme transitoire de financement, il se peut que la proposition ne soit pas recommandée.

En d'autres mots :

- Le TRP adoptera probablement des catégories différentes pour évaluer les propositions que celles utilisées par le passé.

- Les nouvelles catégories pourraient refléter un ou plusieurs des éléments suivants : l'importance des clarifications nécessaires ; la mesure dans laquelle le besoin est urgent ; les modifications qu'il faudrait apporter à la proposition pour qu'elle porte exclusivement sur les services essentiels.
- Le TRP peut recommander qu'une proposition soit financée en tout ou en partie. Il peut aussi recommander qu'elle soit rejetée, ce qui ne se produira probablement pas très souvent, vu le mandat du MTF.

À L'AIDE !

Voici comment pouvez obtenir plus d'information sur les formulaires de proposition et le processus de présentation d'une demande :

- Consultez les FAQ (foires aux questions) du Fonds mondial, à l'adresse www.theglobalfund.org/en/application/faq. Le Fonds les mettra probablement à jour ponctuellement durant la période de réception des propositions MTF.**
- Communiquez avec les partenaires nationaux et/ou trouvez-en les coordonnées dans les liens du Fonds mondial, à l'adresse www.theglobalfund.org/en/application/otherguidance (cliquez sur « Liens externes »). OU**
- Adressez votre demande de renseignements au Fonds mondial par courriel, à l'adresse proposals@theglobalfund.org.**

Quelques concepts clés à inclure dans toutes les propositions

Le formulaire de proposition du Fonds mondial emploie très souvent les termes « but », « objectif », « domaine de prestation de services », « activités », « indicateurs » (d'impact, de résultat, de rendement, de couverture, de processus), « données de base » et « cibles ». Voici un résumé de la signification qu'ont ces termes pour le Fonds mondial :

- Un but est une réalisation générale, souvent à l'échelon national, que vous cherchez à accomplir par l'entremise du programme pour lequel vous demandez du financement. Il découle souvent d'autres projets (par exemple, « réduire les décès liés au VIH »).
- Les objectifs sont plus précis ; ils sont rattachés au but d'un programme en particulier (par exemple, « augmenter le taux de survie des personnes atteintes d'une infection à VIH avancée dans quatre provinces »).
- Les domaines de prestation de services sont les domaines de services ou de programme élargis au sein desquels les activités seront mises en oeuvre pour atteindre les objectifs (par exemple, « traitements antirétroviraux et suivi »).
- Les activités sont les mesures plus précises qui seront entreprises au sein de chaque domaine de prestation de services (par exemple, « élaborer un programme de suivi de traitement à l'intention des personnes à qui l'on administre des antirétroviraux ». Il s'agit là d'un exemple d'activité de haut niveau, ou ce que le Fonds appelle souvent une activité clé ou principale. En règle générale, toutes les activités décrites dans une proposition devraient être des activités de haut niveau.

Ce n'est que dans le plan de travail que les candidats peuvent présenter des activités secondaires.

- Les indicateurs sont les éléments que l'on peut mesurer pour démontrer le degré de prestation de services ou de réalisation des activités ou d'atteinte des buts ou des objectifs. Les indicateurs d'impact et d'effet servent à mesurer les avantages tirés par les personnes qui reçoivent les services. Ces deux types d'indicateurs ont beaucoup en commun ; les indicateurs d'impact tendent à être d'un niveau plus élevé que les indicateurs d'effet (p. ex., « les hommes et les femmes âgés de 15 à 24 ans qui sont atteints du VIH » est un indicateur d'impact, alors que le « pourcentage de jeunes hommes et de jeunes femmes jamais mariés, âgés de 15 à 24 ans, qui n'ont jamais eu de relations sexuelles » est un indicateur de résultat). Les indicateurs de couverture mesurent le nombre de personnes rejointes par les services. Les indicateurs de rendement mesurent les résultats d'une activité (p. ex., le nombre de médicaments expédiés). Les indicateurs de processus servent à déterminer si les activités ont eu lieu (p. ex., le nombre de séances de formation organisées).
- Les niveaux de base sont les valeurs associées aux indicateurs avant la mise en oeuvre d'un programme.
- Les niveaux cibles sont les valeurs que les indicateurs devraient atteindre à différents moments pendant la durée de la proposition, selon vos prévisions, grâce à la mise en place du programme.

Conseils généraux sur la façon de remplir le formulaire de proposition

Voici quelques conseils généraux sur la façon de remplir le formulaire de proposition :

- Créez une copie de sauvegarde du formulaire de proposition vierge avant de commencer à le remplir.
- Faites régulièrement des sauvegardes pendant que vous remplissez le formulaire. Donnez un nouveau nom de fichier à chaque sauvegarde ; de cette façon, si vous supprimez accidentellement du texte, vous pourrez consulter la version précédente.
- Nous vous recommandons d'ajouter une cartouche au formulaire. Les renseignements qui identifient votre proposition apparaîtront ainsi sur toutes les pages.
- **Lisez chaque question très attentivement et ne fournissez que les renseignements demandés.** En guise d'exemple, si on vous demande de décrire la manière dont votre proposition réduira la stigmatisation et la discrimination, expliquez ce que votre proposition fera pour traiter la stigmatisation et la discrimination. N'écrivez pas plusieurs paragraphes décrivant les formes que prennent la stigmatisation et la discrimination dans votre pays. **En ce qui concerne les propositions au Fonds mondial, le fait de ne pas s'en tenir à la question est la source des pires maux.** Selon un ancien membre du TRP, lorsque ses collègues voyaient que les réponses ne renfermaient pas l'information demandée, ils en déduisaient que le candidat n'avait pas – ou refusait de fournir – les renseignements pertinents. En pareil cas, les membres du TRP avaient tendance à croire à une ruse.
- Lorsque le formulaire de proposition indique « une demi-page maximum » ou « une page maximum », respectez ces directives. Le TRP ni le Fonds mondial n'accueillent favorablement les textes d'une page qui en comptent trois !

- Il serait peut-être utile d'ajouter une table des matières numérotée au début de la section principale de votre proposition (c.-à-d. les sections 3 à 8 du formulaire de proposition classique). Cette initiative aidera les membres du TRP à trouver rapidement une rubrique précise de votre proposition.
- Il se peut que certaines parties de votre proposition soient photocopiées durant le processus d'examen. C'est pourquoi nous vous recommandons de ne pas ombrer le texte ou de choisir une teinte très pâle. Les textes ombrés sont difficiles à lire sur une photocopie.

Chapitre 4 : Conseils relatifs aux questions précises du formulaire MTF

Dans ce chapitre, Aidspan fournit des conseils sur la façon de remplir le formulaire de proposition. Vous trouverez plus d'information à la rubrique « Remarque à l'intention du lecteur », ci-dessous.

Remarque à l'intention des lecteurs

La présentation du chapitre 4 est semblable à celle que nous avons adoptée pour le guide de la série 10. Nous avons fourni des conseils là où nous croyons pouvoir apporter un complément utile aux directives du Fonds mondial. Vous trouverez certains extraits de propositions retenues lors des séries précédentes. Nous les avons ajoutés à titre d'exemple d'information à inclure dans votre proposition et de réponses bien structurées. Nous espérons qu'ils vous inspireront. Il va sans dire que le plagiat n'a pas sa place ici. Notez que, faute d'espace, nous avons abrégé certains extraits. Notez également que tous les extraits sont des traductions libres.

Vous trouverez la version intégrale des propositions dont proviennent les extraits dans le site du Fonds mondial, à l'adresse www.theglobalfund.org. À la page d'accueil, cliquez sur « Programmes » dans le menu horizontal de la partie supérieure de la page. Choisissez le nom du pays dans le menu déroulant, ce qui vous mènera à la page du pays. Dans certains cas, vous trouverez le titre de propositions de la série 10 au bas de la page. Pour consulter les propositions des séries précédentes (et peut-être de la série 10), cliquez sur « Country Portfolio », puis sur le titre de la proposition de la série en cause. Vous pourrez afficher la proposition originale en cliquant sur « Original Proposal » dans l'encadré bleu de la partie inférieure droite de la page. Nous vous rappelons que toutes les propositions originales sont publiées en anglais seulement.

Un grand nombre des propositions citées dans ce chapitre le sont également dans le document *Points forts des propositions des huitième, neuvième et dixième séries présentées au Fonds mondial – Un rapport d'Aidspan*, que vous trouverez à l'adresse www.aidspan.org/aidspanpublications. Le rapport cite également d'autres propositions qui ont plu au TRP. Certaines d'entre elles sont mentionnées dans les encadrés mauves du guide, intitulés « Renvois ». Le rapport d'Aidspan renferme de nombreux liens vers les extraits et la version intégrale des propositions.

Vous trouverez un encadré bordé de bleu à la fin de certaines rubriques. Il s'agit de contre-exemples que nous avons relevés en analysant les propositions des séries précédentes. Malheureusement, les candidats avaient souvent tendance à ajouter de l'information superflue. Assurez-vous d'éviter ces écueils.

Nous recommandons aux futurs candidats de lire ce chapitre avec, en main, le formulaire de proposition et les directives MTF. Nous avons adopté la même numérotation que celle qui figure dans ces documents.

Si vous désirez consulter une question précise du formulaire dont traite le présent chapitre, cliquez sur le titre correspondant dans la table des matières, au début du guide. La section pertinente du guide devrait s'afficher à l'écran. (C'est vrai pour le fichier Word, mais peut-être pas pour le fichier pdf.)

SECTION 1 : COORDONNÉES DU CANDIDAT ET RÉSUMÉ DU FINANCEMENT

Note à l'intention des ICR et des OR

Il existe deux versions des sections 1 et 2 du formulaire de proposition, soit une pour les candidats pays seul et une pour les candidats multipays. Les conseils offerts ici se fondent sur la version pays seul. Cependant, nous avons noté les quelques différences du formulaire multipays dans le texte.

1.1 Nom du candidat et informations relatives au pays

Le Fonds mondial recommande que les activités MTF commencent un peu avant ou à la même date que celle à laquelle les services seront interrompus.

1.2 Composante(s) et choix du fonds de financement

Rappelez-vous que, pour chaque volet maladie, vous pouvez demander des fonds généraux ou des fonds ciblés, mais pas les deux.

1.3 Informations relatives à la demande de continuité des services

Conformément aux indications du Fonds mondial, les candidats qui sont admissibles à la fois au financement MTF et au financement en vertu de la politique de continuité des services ne doivent présenter qu'une seule proposition, au MTF. (La principale différence entre les deux financements est la suivante : la politique de continuité des services porte exclusivement sur les traitements médicaux essentiels, tandis que le MTF porte sur les traitements et les activités de prévention.) Vous devez, à la présente question, énumérer les interventions proposées qui répondent aux critères de la politique de continuité des services. Cette information pourrait être utile au Fonds, s'il n'a pas les moyens de financer entièrement toutes les propositions MTF recommandées par le TRP et qu'il doit établir un ordre de priorité. En pareil cas, les interventions prioritaires seraient celles qui sont admissibles en vertu de la politique de continuité des services.

1.4 Résumé du financement au titre du mécanisme transitoire de financement

Pour répondre à cette question, indiquez le montant total du financement incrémentiel que vous demandez pour chaque volet de votre proposition. Le Fonds mondial emploie l'expression « demande de financement incrémentiel » pour désigner le financement demandé pour de nouvelles activités.

Si aucune autre subvention existante ne sera en cours durant la période visée par votre proposition MTF, tout le financement que vous demandez est incrémentiel (nouveau). Cependant, dans le cas contraire, les tableaux de la question 1.4 doivent comprendre exclusivement le financement incrémentiel que vous demandez. N'incluez pas le financement des subventions existantes.

Si votre proposition porte sur le VIH ou la tuberculose, et si certaines des interventions proposées sont admissibles en vertu de la politique sur la continuité des services (voir la question 1.3), indiquez le coût de ces interventions séparément dans les tableaux de la question 1.4.

1.5 Interlocuteurs

Suffisamment explicite

1.6 Liste des abréviations et acronymes utilisés par le candidat

Suffisamment explicite

SECTION 2 : EXIGENCES D'ÉLIBIGILITÉ

Note : Dans la version des sections 1 et 2 du formulaire pays seul, les questions 2.1 à 2.7 s'adressent aux CCM et aux sous-CCM ; les questions 2.8 à 2.10 s'adressent exclusivement aux sous-CCM ; les questions 2.11 à 2.15 s'adressent exclusivement aux instances non CCM. En ce qui concerne la version multipays, les questions 2.1 à 2.8 sont destinées exclusivement aux ICR ; les questions 2.9 à 2.13 s'adressent seulement aux OR. Les conseils qui suivent portent sur la version pays seul des sections 1 et 2. Nous avons noté les quelques différences du formulaire multipays dans le texte.

Aux candidats qui représentent des instances de coordination : La section 2 renferme une série de questions dont les réponses doivent prouver que votre instance remplit les critères minimums d'admissibilité des CCM du Fonds mondial. En cas de non-conformité – même s'il ne s'agit que d'un seul critère – le Secrétariat du Fonds peut décider que la CCM n'est pas admissible au financement.

Puisque la portée du MTF est limitée, Aidspan croit que le Secrétariat du Fonds ne sera peut-être pas aussi rigoureux durant la présélection qu'il le serait durant une série classique de propositions, surtout en ce qui concerne les exigences relatives au processus d'élaboration des propositions et à la désignation des PR (voir les questions 2.1 et 2.2, ci-dessous). Cela dit, le Fonds mondial voudra que les propositions reflètent les principes directeurs de la transparence, de la reddition de comptes et de la participation d'acteurs de tous les milieux qui sont à la base des critères minimums d'admissibilité des CCM.

2.1 Procédure d'élaboration de la proposition

Dans les instructions de cette question, le Fonds mondial définit la première exigence d'admissibilité relative aux critères minimums, pour ensuite décrire l'information que les candidats doivent fournir. La première exigence se lit comme suit :

Le Fonds mondial exige de toutes les instances de coordination nationale qu'elles :

- i. coordonnent la mise au point de toutes les demandes de financement selon des procédures transparentes et documentées faisant participer un large éventail de parties prenantes, aussi bien membres que non-membres de l'instance, à la préparation des demandes et à l'examen des activités à y inclure ;**
- ii. documentent clairement les efforts visant à impliquer les groupes de populations-clés, y compris les populations les plus exposées au risque, dans l'élaboration des demandes de financement.**

Par le passé, cette exigence était souvent interprétée comme la nécessité, pour les CCM, de lancer un appel ouvert de minipropositions. En ce qui concerne le MTF, qui ne porte que sur le maintien de services essentiels, le Fonds mondial ne s'attend pas à des appels de minipropositions, mais il exige que la proposition du pays soit étudiée par une gamme variée de parties prenantes, dont des non-membres. Si la proposition vise des populations précises, des représentants de ces populations devraient également participer à l'étude de la proposition.

Si vous prévoyez reprogrammer des subventions existantes, c'est-à-dire abandonner certaines activités et en modifier d'autres, il est important de consulter les parties prenantes avant de prendre des décisions.

Les instructions pour la question 2.1 sont explicites.

2.2 Procédure de sélection du ou des bénéficiaires principaux

Dans les instructions de cette question, le Fonds mondial définit la deuxième exigence d'admissibilité relative aux critères minimums, pour ensuite décrire l'information que les candidats doivent fournir. La deuxième exigence se lit comme suit :

Le Fonds mondial exige que toutes les instances de coordination nationale :

- i. nomment un ou plusieurs bénéficiaires principaux lors de la soumission de leur demande de financement ;**
- ii. documentent une procédure transparente de désignation de tous les bénéficiaires principaux, aussi bien existants que nouvellement désignés, selon des critères clairement définis et objectifs ;**
- iii. documentent la gestion de tout conflit d'intérêts potentiel susceptible d'influencer la procédure de désignation des bénéficiaires principaux.**

Désignation du même PR

Selon les renseignements que nous a fournis le Secrétariat du Fonds mondial, les CCM qui désirent désigner un PR déjà chargé d'une subvention doivent documenter le mécanisme qui a servi à désigner le PR à l'origine, ainsi que prouver que la CCM approuve le choix de PR. De plus, le Fonds demande aux candidats de démontrer que les membres de la CCM ont discuté formellement du rendement du PR et que le mécanisme a permis d'atténuer suffisamment les conflits d'intérêts potentiels. Le Fonds mondial a aussi expliqué que le mécanisme adopté par la CCM devrait permettre, idéalement, de comparer le rendement du PR à celui d'autres PR admissibles.

Les candidats doivent joindre les documents pertinents à leur demande. Selon le Fonds mondial, les documents démontrant le respect des exigences comprennent, entre autres :

- les procès-verbaux des réunions de la CCM et de son secrétariat qui décrivent comment le PR a été désigné de nouveau (la description pourrait prendre la forme des documents d'évaluation du rendement du PR, les points de décision et la procédure de prise de décision) ;
- une copie de la politique en matière de conflits d'intérêts de la CCM ;
- la description des entités qui auraient pu remplir les fonctions de PR et les critères de désignation ;
- une copie des attributions de la CCM (documents de gouvernance), où sont décrits les mécanismes et plans de désignation des PR, les mesures d'atténuation des conflits d'intérêts et le suivi programmatique.

Désignation d'un nouveau PR

Si vous désignez un nouveau PR pour un ou plusieurs volets de votre proposition, vous devez décrire les éléments suivants de **chaque** volet : a) le mécanisme de désignation des PR ; b) les critères de désignation ; c) la façon dont ont été gérés les conflits d'intérêts qui auraient pu avoir une incidence sur le mécanisme de désignation.

La question 2.2 a) est très semblable à celle posée par le passé. La question 2.2 b) est une nouveauté. La question 2.2 c) n'est pas nouvelle, mais elle apparaissait à la section sur les conflits d'intérêts au sein de la CCM dans les formulaires des séries précédentes.

Voici un condensé de la réponse relative au point a) qu'a fournie la CCM du Kenya dans sa proposition de la série 10 :

Cette fois encore, la CCM kényane demandera du financement en vertu du mécanisme de financement à deux voies. Par conséquent, la proposition de la série 10 désignera un PR du gouvernement du Kenya, c'est-à-dire le ministère des Finances, et deux PR provenant d'autres secteurs pour les deux maladies. Ces deux PR non gouvernementaux sont : i) AMREF pour le volet paludisme et ii) la Kenya Red Cross Society pour le volet VIH/sida.

La CCM a adopté la démarche suivante afin que la sélection des PR non gouvernementaux soit à la fois concurrentielle et transparente :

- a. Elle a publié un appel de candidatures aux postes de PR non gouvernementaux dans les médias imprimés le 9 juillet 2010. La date limite pour la présentation des candidatures était le 22 juillet. Les intéressés devaient télécharger les formulaires de candidature du site Web de la CCM ou du NACC.
- b. Le groupe national de rédaction de la proposition s'est réuni le 21 juillet 2010 et a chargé un sous-comité de lire et de documenter les candidatures.

- c. Le 22 juillet, le secrétariat de la CCM avait reçu six candidatures remises en main propre ou déposées dans la boîte installée à cet effet. Les lecteurs trouveront sous pli la liste des candidatures pour les PR non gouvernementaux qui ont été étudiées.
- d. Le 23 juillet 2010, le sous-comité a ouvert et documenté les propositions reçues en présence de représentants des candidats.
- e. Ces propositions ont été conservées de façon sécuritaire et remises au TRP de la CCM, qui s'est chargé d'évaluer les candidatures non gouvernementales et de soumettre ses recommandations à l'approbation de la CCM.
- f. La CCM a formé ce TRP et y a nommé des personnes ayant des compétences dans divers domaines, dont la conception et l'exécution programmatiques, la gestion financière, la gestion des ressources humaines, la gestion générale, et le suivi et l'évaluation.
- g. Le TRP a étudié les candidatures et rendu visite aux trois candidats retenus afin de s'assurer qu'ils étaient capables de gérer la subvention et d'épauler, au besoin, les SR chargés de la mise en œuvre de la subvention. Le TRP a ensuite rédigé un rapport complet, qu'il a présenté à la CCM le 30 juillet 2010.
- h. Lors de sa réunion du 30 juillet 2010, la CCM a étudié les recommandations du TRP et a désigné la Kenya Red Cross Society comme PR non gouvernemental du volet VIH/sida et AMREF comme PR non gouvernemental du volet paludisme pour la proposition de la série 10.

En réponse à la question 2.2 c), décrivez, le cas échéant, les conflits d'intérêts qui auraient pu compromettre la désignation des PR et les mesures prises pour les éviter. Un des conflits d'intérêts les plus évidents se présente lorsqu'un membre du comité de désignation ou de la CCM est affilié à la même instance qu'un des candidats au poste de PR, mais qu'il ne s'est pas retiré du processus de désignation.

2.3 Absence de mise en œuvre d'un financement à deux voies

Le Fonds mondial préfère que les candidats désignent au moins un PR gouvernemental et un PR non gouvernemental (il s'agit du financement à deux voies) pour chaque volet d'une proposition. Ce n'est cependant pas une exigence. Si un ou plusieurs volets de votre proposition ne correspondent pas au financement à deux voies, vous devez l'expliquer ici. L'absence de financement à deux voies est parfois justifiée. Voici comment la CCM du Laos a expliqué cette absence dans sa proposition de la série 10 :

La République démocratique populaire du Laos n'a pas eu recours au financement à deux voies pour sa proposition de la série 10, ses ONG et organisations de la société civile en étant à leurs balbutiements. Ceci s'explique par le fait que, avant l'adoption d'un décret en avril 2009, le gouvernement ne reconnaissait pas officiellement ces organisations. Au milieu de 2010, il n'existait toujours pas d'organisation officielle de la société civile. Dans ce contexte, seul le PR en place était en mesure de mettre en œuvre la subvention.

En règle générale, l'absence de financement à deux voies indique qu'il n'y a pas de PR non gouvernemental. Il peut arriver, cependant, qu'il ne soit pas pratique de désigner un PR gouvernemental. Voici comment la CCM panaméenne a décrit cette situation dans sa proposition MARP VIH de la série 10 :

Pour la série 10 de propositions du Fonds mondial, la CCM a choisi de ne pas recommander le financement à deux voies. Elle a pris cette décision après un débat animé durant lequel ses membres ont évalué objectivement la capacité des organisations publiques ou gouvernementales de remplir les fonctions de PR.

La CCM a déterminé que le ministère de la Santé était probablement le seul organe gouvernemental capable d'être un PR. Cependant, après avoir débattu de la question, les participants ont convenu que, à la lumière de l'orientation principale de la proposition de la série 10, il était préférable que le Ministère soit choisi comme SR pour les volets liés à sa vocation première, c'est-à-dire à celle de principal fournisseur de services de santé.

La CCM a aussi tenu compte de la performance financière du Ministère, puisque la lenteur de la bureaucratie pouvait retarder l'administration des fonds et, par le fait même, l'échéancier des activités. Toutes ces raisons ont convaincu la CCM d'approuver et de recommander la désignation d'un PR non gouvernemental.

À NE PAS FAIRE

NE DÉCRIVEZ PAS le mécanisme qui a permis au secteur non gouvernemental de participer à la conception de la proposition. Cette question porte sur la mise en œuvre de la proposition.

2.4 Procédure de suivi stratégique de la mise en œuvre du programme

Pour répondre à la question 2.4, vous n'avez qu'à joindre une copie du plan de suivi de l'instance de coordination, sans explication ni narration. Cependant, les instructions indiquent que le plan doit décrire les activités de suivi prévues par l'instance de coordination. De plus, le plan doit décrire comment l'instance compte assurer la participation des parties prenantes membres et non-membres, et plus particulièrement les groupes non gouvernementaux et les personnes qui vivent avec la maladie ou en sont affectées. Si le plan de suivi de votre CCM ne renferme pas cette information, il serait souhaitable que vous le mettiez à jour avant de le joindre à votre proposition.

2.5 Représentation large et représentative

Voici comment la CCM de Panama a répondu à la question 2.5 c) de la série 10 :

À l'occasion de sa réunion régulière du 29 avril 2010, la CCM a décidé de présenter une proposition de la série 10 au Fonds mondial en vertu de la réserve pour les populations les plus exposées au risque de VIH (MARP). Elle a donc élargi sa base afin de favoriser la participation de représentants de ces populations. Le projet visera trois groupes : les hommes qui ont des relations sexuelles avec des hommes, les travailleuses du sexe et les personnes transgenres. Au lieu d'un seul représentant pour ces trois groupes, la CCM compte maintenant un représentant pour chaque groupe et ils auront droit de parole et de vote. En bref, la CCM a créé deux autres sièges pour assurer la représentation individuelle des trois populations ciblées par la proposition.

Les nouveaux représentants MARP ont été choisis par voie de scrutin. L'appel de candidatures a été publié dans les journaux locaux et nationaux. Le 2 août 2010, la CCM a réuni toutes les parties intéressées pour les renseigner sur la présentation de la proposition, le mandat des représentants et la conduite des élections. Chaque candidat a fait un exposé, avec une aide impartiale, et participé à un débat d'idées. Chacune des trois MARP a nommé des candidats et a élu, selon un mécanisme ouvert et transparent, un représentant officiel à la CCM, et un remplaçant.

2.6 Gestion des conflits d'intérêts

Dans la version du formulaire de proposition publiée lors du lancement de l'appel de propositions MTF, la question 2.6 prévoyait une réponse narrative d'une demi-page ou moins. Le Secrétariat du Fonds mondial a dit à Aidsplan qu'il n'est pas nécessaire d'inclure une narration ; il suffit de joindre certains documents à la proposition. (Note : Il se peut que, lorsque vous lirez ce guide, le Fonds ait publié une autre version du formulaire pour en retirer cette exigence et y apporter d'autres petites modifications.)

2.7 Approbation de la proposition par les membres

Suffisamment explicite

2.8 Statut de l'instance de coordination infranationale

2.9 Approbation de la proposition par l'instance de coordination nationale

2.10 Justification de l'indépendance de l'instance de coordination infranationale

Les questions 2.8 à 2.10 ne s'appliquent qu'aux sous-CCM.

Ces questions sont semblables à celles posées lors des séries précédentes. Selon le Fonds mondial, les sous-CCM fonctionnent soit avec l'appui de la CCM OU de façon autonome. Dans le premier cas, les sous-CCM doivent fournir des preuves de cet appui à la question 2.9. Dans le second cas, les sous-CCM doivent justifier leur intervention autonome à la question 2.10.

Note à l'intention des ICR et des OR

Dans la version multipays du formulaire de proposition (sections 1 et 2), la question 2.8 s'adresse aux ICR et porte sur l'approbation de la proposition de l'ICR par la CCM. Les questions 2.9 à 2.13 s'adressent aux OR et sont suffisamment explicites. La question 2.10 porte sur les partenariats avec les acteurs régionaux. Pour plus d'information, les OR peuvent consulter le Guide d'Aidspan sur les candidatures à la onzième série de propositions du Fonds mondial, [tome 2, version B](#) (multipays), page 48

2.11 Secteur d'activité**2.12 Justification pour la soumission d'une demande au titre du mécanisme transitoire de financement par un organisme autre que l'instance de coordination nationale****2.13 Veuillez indiquer le nom du ou des récipiendaires principaux désignés pour votre ou vos propositions****2.14 Absence de mise en œuvre d'un financement à deux voies****2.15 Signature des représentants agréés de l'organisme autre que l'instance de coordination nationale**

Les questions 2.11 à 2.15 s'appliquent uniquement aux instances non CCM. Le Fonds mondial n'accepte les propositions non CCM que dans des cas très exceptionnels. Puisque le MTF ne vise que le maintien des services essentiels en cours, seules une ou deux instances non CCM peuvent présenter une demande en vertu du MTF. Communiquez avec le Secrétariat du Fonds pour plus d'information.

SECTION 3 : CONTEXTE DU PAYS

Note : Il existe trois versions des sections 3 à 8, soit une pour chaque maladie. Elles sont très semblables. Les conseils fournis ici s'appliquent également aux trois. Nous avons noté les différences entre les versions dans le texte.

3.1 Services essentiels dans le cadre du programme de lutte contre la maladie

Il y a beaucoup moins de questions portant sur les programmes de lutte contre la maladie qu'à l'occasion des dernières séries, ce qui s'explique par le mandat restreint du MTF. Les candidats peuvent en profiter pour situer succinctement les services essentiels dans le contexte du programme national de lutte contre la maladie.

3.2 Profil épidémiologique des populations cibles

Note : Il n'est pas surprenant que l'information demandée aux tableaux de la question 3.2 soit différente dans les versions VIH, tuberculose et paludisme des sections 3 à 8.

Cette question est plus simple qu'auparavant. À la question 3.2 a), le Fonds vous demande d'énumérer les sous-populations visées par la demande et d'en décrire le profil épidémiologique. Ainsi, si vous proposez des activités de réduction des méfaits à l'intention des consommateurs de drogues injectables, vous devrez indiquer le nombre total de consommateurs. Si vous proposez un programme de préparation à la vie quotidienne pour les élèves de 5^e et de 9^e année, vous devrez indiquer le nombre d'élèves de ces niveaux dans toutes les écoles du pays. (Vous devrez peut-être subdiviser les données démographiques pour y parvenir.) Vous pouvez ajouter autant de rangées au tableau qu'il en faut pour énumérer toutes les populations visées par votre proposition.

Le tableau de la question 3.2 b) doit indiquer la taille des populations visées et une estimation de la prévalence de la maladie dans chacune de ces populations. Indiquez la prévalence sous forme de pourcentage.

SECTION 4 : SYNTHÈSE DE LA DEMANDE AU TITRE DU MÉCANISME TRANSITOIRE DE FINANCEMENT

4.1 Description de la demande de mécanisme transitoire de financement

La question 4.1 compte quatre éléments, comme suit :

- 1. Décrivez les programmes essentiels de prévention, de traitement et de soin dans le pays, actuellement financés par le Fonds mondial, qui seront vraisemblablement interrompus.**
- 2. Identifiez les risques liés à l'interruption des programmes en indiquant notamment a) une estimation de l'ampleur de ces abandons en termes de nombre de personnes ne bénéficiant plus des services essentiels et b) une description de l'impact potentiel de ces interruptions sur les nouveaux cas de séropositivité, la qualité de vie et la mortalité.**
- 3. Le cas échéant, décrivez la reprogrammation proposée afin d'éviter la suspension des services essentiels.**
- 4. Identifiez, parmi les interventions proposées du mécanisme transitoire de financement, celles répondant aux critères de la continuité des services.**

Votre réponse ne doit pas excéder quatre pages.

Les directives du Fonds mondial qui portent sur le premier élément (c.-à-d. la description des programmes dont on prévoit l'interruption) manquent un peu de précision. Selon nous, les « programmes qui seront vraisemblablement interrompus » sont les « programmes visés par la demande de financement ».

Nous croyons également que vous devez inclure les buts, objectifs, domaines de prestation de services (DPS) et activités principales des programmes pour lesquels vous demandez du financement (même si ce n'est pas indiqué). C'est ce que le Fonds mondial demande typiquement dans cette partie du formulaire. Si vous n'êtes pas certains qu'il vous faut inclure cette information à la question 4.1, nous vous conseillons de communiquer avec le Secrétariat du Fonds mondial.

Puisque le MTF vise principalement la continuité des services essentiels existants, les buts, objectifs, DPS et activités principales seront identiques ou très semblables à ceux de la subvention qui tire à sa fin.

Si vous ne demandez pas de financement pour tous les services essentiels susceptibles d'être interrompus, présumément parce que certains d'entre eux seront financés par le gouvernement ou par un autre donateur, nous vous conseillons de l'expliquer ici.

Vous devez décrire la reprogrammation que vous vous proposez de faire afin d'éviter la suspension des services essentiels. Il aurait été préférable que le Fonds parle d'atténuer ou de minimiser les interruptions, plutôt que de les prévenir. Bien que la prévention soit possible en principe, il est peu probable que les candidats réussissent à libérer suffisamment de fonds grâce à la reprogrammation pour éviter complètement la suspension

des services. (Sans compter que s'ils y arrivaient, ils n'auraient pas besoin des fonds du MTF !) Consultez la rubrique « [Reprogrammation](#) » du chapitre 2 pour en savoir davantage.

Typiquement, la reprogrammation consiste à abandonner certaines activités et à en modifier légèrement certaines autres. Comme nous l'avons expliqué au chapitre 2, le MTF n'appuiera de nouvelles interventions que dans de très rares cas (voir « [Exigences additionnelles liées au MTF](#) »). Il s'agira principalement de modifier les éléments d'une gamme de services existante. Si vous proposez de tels changements, identifiez-les clairement et fournissez une justification très solide.

4.2 Demande de mécanisme transitoire de financement dans le contexte d'une demande unifiée

Note : La question 4.2 ne s'adresse qu'aux candidats qui gèrent déjà des subventions qui se poursuivront durant la période visée par la proposition MTF. Les autres candidats peuvent passer à la question suivante.

Note terminologique : Bien que le Fonds emploie le terme « proposition consolidée » dans sa documentation (dont le glossaire du MTF), le terme utilisé dans le formulaire de proposition est « demande unifiée ». Aux fins du présent guide, nous avons retenu le terme « proposition consolidée », à moins que nous citons le formulaire.

Question 4.2 a) Cadre logique de la demande de mécanisme transitoire de financement

Le modèle de cadre logique est un fichier Excel qui constitue l'annexe D de la proposition. Vous trouverez des conseils sur la préparation du cadre au chapitre 5.

4.2 b) Activités interrompues

Le Fonds mondial incite les candidats à saisir l'occasion offerte par la proposition consolidée pour réaffecter, au besoin, le financement reçu en vertu de subventions précédentes. L'abandon de services représente un moyen de réaliser des économies qui peuvent servir à maintenir certains services essentiels. Dans des cas particuliers, la CCM peut recommander l'abandon d'activités financées par le Fonds mondial en vertu de subventions existantes si sa proposition MTF est retenue. En voici des exemples :

L'expérience a démontré que la stratégie n'est pas efficace ou encore qu'elle n'a jamais été évaluée et qu'on estime qu'elle n'est pas vraiment rentable. À titre d'exemple, mentionnons les vastes campagnes d'information (télévision, radio, panneaux-réclame), dans le cadre desquelles le gouvernement incite le public à modifier ses comportements. On peut aussi citer les programmes généraux à l'intention des jeunes, alors que peu de jeunes sont à risque élevé d'infection.

Le gouvernement finance maintenant des activités que le Fonds mondial subventionnait. Cela peut prendre la forme, par exemple, d'une augmentation des fonds affectés aux traitements d'entretien à la méthadone ou de l'augmentation des indemnités alimentaires versées aux personnes vivant avec le VIH.

La modification de certains comportements rend l'activité caduque. Ainsi, une campagne de counselling et de dépistage volontaires et confidentiels pourrait avoir perdu sa raison d'être parce que de plus en plus de gens se font soigner. Il se peut aussi que les pratiques de

dépistage en vigueur dans les cliniques néonatales rendent la documentation sur la PTME superflue.

Un service peut être abandonné pour des raisons autres que la réalisation d'économies. Ces raisons peuvent être indiquées dans le tableau.

4.3 Capacité de financement par la reprogrammation des subventions actuellement octroyées par le Fonds mondial

4.4 Autres sources de financement

Les conseils visent les questions 4.3 et 4.4.

Comme nous l'avons mentionné, le Fonds mondial s'attend que les candidats tentent de trouver d'autres moyens que le MTF de financer les services essentiels. Les fonds peuvent provenir de la reprogrammation des subventions existantes, de sources nationales ou d'autres bailleurs de fonds.

La question 4.3 s'adresse exclusivement aux candidats dont les subventions existantes se poursuivront durant la période visée par la proposition MTF. Les directives fournies dans le formulaire ne sont pas très claires. Voici notre interprétation : si vous n'avez pas proposé de reprogrammation à la question 4.2, vous devez le justifier ici. Si vous avez réalisé certaines économies grâce à la réaffectation des ressources, nous vous conseillons de l'indiquer ici et d'expliquer ce qui a limité le déblocage de fonds additionnels.

Tous les candidats doivent répondre à la question 4.4. Les directives sont claires.

SECTION 5 : SUIVI ET ÉVALUATION

5.1 Cadre de performance

Le cadre de performance constitue l'annexe A. Vous trouverez des conseils sur la préparation du cadre au [chapitre 5](#).

5.2 a) Mesure de l'impact et des effets

Le tableau est assez simple. Cependant, lorsque nous avons étudié les propositions de la série 10, nous avons trouvé de nombreux écarts et omissions. Le tableau suivant, l'un des plus complets, est tiré d'une proposition sur le paludisme de l'Angola. Nous l'avons condensé.

Source de données	Financement	Année de mise en œuvre					Indicateurs d'impact/effet pertinents qui seront mesurés par source de données
		2011	2012	2013	2014	2015	
1. SIG <i>Enquête à grande échelle</i>	Coût total	3,2 M		3,2 M		3,2 M	1) % des ménages ayant plus d'une moustiquaire traitée 2) % des enfants de <5 ans couchant sous une moustiquaire traitée 3) % de femmes enceintes couchant sous une moustiquaire traitée 4) % d'enfants qui ont pris de l'artémisinine dans les 24 heures suivant l'apparition des symptômes du paludisme
	Financement garanti – montant et source	322 M (PMI)		1 M (NMCP)		1,5 M ((NMCP)	
	Écart	0		2,2 M		1,7 M	
	Fonds de la série 10 demandés pour la source 1	0		0		0	
2. ÉTUDES parasitologiques ANNUELLES <i>Enquêtes à grande échelle</i>	Coût total	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	Prévalence de la parasitémie palustre chez les enfants de <5 ans
	Financement garanti – montant et source	0	0	0	0	0	
	Écart	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	
	Fonds de la série 10 demandés pour la source 2	0	0	0	0	0	
3. ÉTUDE de la mortalité intrahospitalière <i>Étude menée par l'établissement de santé</i>	Coût total	50 000	60 000	60 000	60 000	60 000	Taux de mortalité due au paludisme chez les patients hospitalisés
	Financement garanti - montant et source	0	0	0	0	0	
	Écart	50 000	60 000	60 000	60 000	60 000	
	Fonds de la série 10 demandés pour la source 3	0	0	0	0	0	

Il faut noter, cependant, que l'ordre des colonnes et certaines des rangées ont été modifiés dans le formulaire du MTF. Et, évidemment, la période de mise en œuvre n'est que de deux ans.

Il faut aussi noter que, compte tenu le mandat du MTF, le Fonds mondial préférerait que vous trouviez, dans la mesure du possible, d'autres sources de financement des activités de suivi et d'évaluation énumérées dans le tableau.

5.2 b) Évaluations du programme

Il s'agit d'une nouveauté du MTF (comparativement à la série 10). Vous trouverez une justification de cet ajout et des conseils sur la façon de répondre à la question dans les directives MTF. L'évaluation du programme devrait compter au nombre des activités énumérées à la question 4.1 et dans votre plan de travail, et constituer un poste budgétaire.

SECTION 6 : PRODUITS PHARMACEUTIQUES ET AUTRES PRODUITS SANITAIRES

6.1 Gestion des activités en rapport avec les produits pharmaceutiques et sanitaires

Question 6.1 a) – Voici comment la CCM népalaise a décrit, dans sa proposition sur le VIH de la série 10, l'expérience en gestion de deux organisations qui seraient chargées des achats :

Division de l'intendance du ministère de la Santé et de la Population. La Division veille à l'approvisionnement en médicaments essentiels, en contraceptifs pour la planification des naissances, en fournitures sanitaires pour les femmes et les enfants, en vaccins, en matériel médical, en véhicules et en d'autres produits sanitaires. Elle est aussi chargée de la gestion des stocks et de la distribution dans les régions et les districts. De plus, elle gère le système informatisé de l'intendance, qui permet de recueillir de l'information provenant de plus de 4 000 établissements de santé du pays.

Save the Children (SC). SC possède une politique d'achat éprouvée, un guide pour l'achat de produits sanitaires, des politiques en matière de finances et de ressources humaines, et une politique opérationnelle qui permet de se conformer à une procédure d'achat transparente et d'assurer l'efficacité de la mise en œuvre des programmes. SC a déjà géré l'achat de produits pour les MARP et d'autres produits sanitaire en Asie (p. ex., au Bangladesh) pour le compte du Fonds mondial. L'organisation sait aussi tirer parti des connaissances et de l'expertise locales en vue d'une bonne gestion de l'achat des fournitures médicales.

Les candidats à la série 10 devaient fournir une description générale de l'expérience en gestion des organisations chargées des achats. Remarquons, cependant, que les candidats au MTF doivent d'abord faire la liste des organisations qui seront responsables de chacune des 10 fonctions indiquées dans le tableau, puis décrire leur expérience liée à chacun de ces domaines fonctionnels.

Question 6.1 b) – En ce qui concerne la première partie de cette question, voici comment la CCM éthiopienne a décrit, dans sa proposition sur le paludisme de la série 8, comment et dans quelle mesure les interventions proposées reposeront sur les systèmes nationaux existants :

La gestion des stocks additionnels de médicaments et de produits sanitaires sera assurée principalement par les mécanismes nationaux établis. C'est pourquoi la Pharmaceutical Funds and Supply Agency (PFSA) assure la gestion des achats et des stocks de produits sanitaires au pays depuis 2007. La création de cette agence s'insère dans le plan directeur quinquennal d'intendance du ministère fédéral de la Santé. Ce plan prévoit, entre autres, la conception d'un nouveau système d'achat de produits sanitaires pour le secteur public du pays. Le nouveau mécanisme de distribution mettra l'accent sur l'efficacité des fonctions d'intendance en utilisant un réseau d'entrepôts en rayon, organisé en fonction de la densité de population, de la géographie du territoire et des itinéraires d'acheminement. Les coûts d'entreposage et de transport sont équilibrés, et les capacités logistiques sont concentrées dans un petit nombre de centres d'acheminement. Par conséquent, le système est formé d'un centre principal et de centres secondaires, caractérisés par l'emplacement, l'accès et les bassins de population (le centre principal servant généralement un plus grand bassin de population que les centres secondaires).

La PFSA gèrera l'achat de tous les produits sanitaires prévus dans la proposition. Cela dit, si l'agence n'est pas en mesure de se procurer certains articles, ou si elle prévoit des contretemps, elle confiera la tâche à d'autres agents compétents, dont l'UNICEF (comme elle l'a fait lors des séries 2 et 5). Comme la PFSA relève du ministère de la Santé, le personnel des deux entités collaborera étroitement à la détermination des besoins, à la planification des achats et à la distribution des produits. L'entreposage et la livraison des produits aux bénéficiaires se feront aussi au moyen du système existant.

L'autre organisme gouvernemental concerné est la Drug Administration and Control Authority, qui est dans l'obligation de rendre des comptes au ministère de la Santé. Cet organisme est chargé de contrôler la qualité de tous les produits sanitaires, de l'enregistrement des produits et de la pharmacovigilance. Il possède un système bien structuré de suivi des médicaments, dont les antipaludéens.

La question 6.1 c) est nouvelle. Il s'agit de l'ancienne rubrique « Pharmacovigilance » du formulaire de la série 11.

À NE PAS FAIRE

NE DÉCRIVEZ PAS, à la question 6.1 a), le rôle que joueront les organisations chargées des achats dans votre programme. Le Fonds demandait cette information pour la série 10. Cependant, pour le MTF, le Fonds a reformulé la question : il faut maintenant indiquer qui se chargera de chacune des 10 fonctions énumérées dans le tableau.

6.2 Produits pharmaceutiques et sanitaires requis pour le maintien des services essentiels de prévention, de traitement et de soin

Même si les instructions du formulaire et les directives MTF ne l'énoncent pas clairement, les candidats qui présentent une proposition consolidée doivent fournir de l'information sur tous les produits visés par leur demande et pas seulement sur ceux pour lesquels ils demandent un financement incrémentiel.

Les instructions du formulaire ne mentionnent que la préparation de l'annexe B, c'est-à-dire la liste de produits pharmaceutiques et sanitaires. Cependant, les directives MTF donnent une liste plus complète de l'information qui doit figurer dans la réponse à la question 6.2.

6.3 Tuberculose multirésistante

Suffisamment explicite

Note : La question 6.3 figure dans les versions tuberculose et VIH des sections 3 à 8, mais pas dans la version paludisme.

SECTION 7 : DEMANDE DE FINANCEMENT

7.1 Analyse des écarts financiers et calcul du financement de contrepartie

À l'occasion du MTF, les tableaux de cette question – qui se trouvaient dans le formulaire de proposition de la série 10 – sont maintenant des modèles Excel qui constituent les annexes E et F. Le Fonds en a profité pour les mettre à jour. Vous trouverez nos conseils sur ces annexes au [chapitre 5](#).

Dans son rapport de la série 10, le TRP a souligné qu'il arrive trop souvent que les candidats ne présentent pas une analyse solide et juste des écarts financiers.

7.2 Estimation du financement national ou externe, actuel et prévisionnel

Les instructions du formulaire et les directives MTF pour la question 7.2 sont un peu difficiles à suivre. Voici notre interprétation :

Vous devez décrire la méthodologie employée pour estimer les ressources nationales et externes (lignes B et C du tableau des écarts financiers dans les annexes E et F).

Dans la mesure du possible, choisissez au moins une des quatre méthodologies mentionnées dans les directives MTF pour la présentation des données des lignes B et C du tableau. Il y a une méthodologie distincte pour la tuberculose, le paludisme, le VIH/sida et les dépenses de santé. Servez-vous de ces sources, à moins que les données soient incomplètes ou inexistantes.

Pour les années antérieures et l'année en cours, les sources de données peuvent concerner des budgets gouvernementaux et des plans de dépenses, des états financiers vérifiés du gouvernement, des états financiers non vérifiés présentés à l'organe législatif, les comptes nationaux de la santé, des sous-comptes maladie, des enquêtes de suivi des ressources et des évaluations des dépenses, notamment l'Évaluation des dépenses nationales relatives au sida, les examens des dépenses publiques, les enquêtes de suivi des dépenses publiques et les rapports émanant de donateurs. Les données concernant les estimations prévisionnelles de soutien financier peuvent être tirées de documents relatifs à la planification et à la stratégie de santé et de lutte contre la maladie, de cadres de dépenses à moyen terme pour la santé, d'accords de subvention et d'accords de prêt.

Question 7.2 a) – Énumérez les sources de données que vous avez utilisées.

Question 7.2 b) – Le Fonds vous demande de fournir des renseignements additionnels au sujet des données que vous avez fournies aux lignes B et C du tableau, comme suit :

- Indiquez si les données représentent l'ensemble des dépenses gouvernementales ou une partie seulement. Dans le second cas, énumérez ce qui est inclus et ce qui ne l'est pas. Par exemple, s'il s'agit de l'ensemble des dépenses de tous les paliers de gouvernement, dites-le.

- Indiquez si les données ne comprennent que les fonds réservés ou s'ils incluent les coûts répartis de système de santé. Si elles comprennent certains frais généraux des systèmes de santé, spécifiez les prévisions d'imputation des coûts.
- Précisez si les données représentent seulement les dépenses renouvelables liées au programme ou si elles comprennent aussi les investissements. Le cas échéant, décrivez leur nature.

Question 7.2 c) – Le Fonds vous demande d'indiquer si l'information des lignes B et C du tableau pour les années antérieures et l'année en cours concernent un budget, un décaissement ou une dépense. Les directives MTF définissent chacun de ces termes.

Question 7.2 d) – Le Fonds vous demande d'indiquer si les montants pour les années futures des lignes B et C du tableau sont des estimations ou des engagements. Les directives MTF définissent ces deux termes.

7.3 Respect des exigences de financement de contrepartie

Si on a rempli les exigences en matière de financement de contrepartie (seuil minimum, augmentation progressive de la contribution gouvernementale au programme de lutte contre la maladie et augmentation de la contribution gouvernementale au renforcement des systèmes de santé), vous devez l'indiquer dans votre description narrative. Si la proposition n'est pas conforme à une ou plusieurs exigences, vous devez faire deux choses :

1. Justifiez-le. Dans ses directives MTF, le Fonds mondial est catégorique : il rejettera les propositions non conformes à moins d'une justification hermétique.
2. Décrivez les mesures précises qui seront adoptées pour que soient remplies les exigences pendant la durée de la subvention.

Puisque la plupart des gouvernements établissent et approuvent les budgets nationaux de santé et de lutte contre le VIH annuellement, il est difficile de prouver leur engagement accru à l'égard du programme national de lutte contre le VIH ou du secteur de la santé. Il serait utile, à cet égard, de fournir un graphique qui illustre l'augmentation du financement ou des dépenses au cours des cinq dernières années, et les projections pour les années à venir. L'ajout d'une évaluation des dépenses nationales relatives au sida (NASA) serait un excellent moyen d'établir la conformité aux exigences en matière de financement de contrepartie. Les NASA sont utilisées par des agences comme l'ONUSIDA et l'Organisation mondiale de la santé.

7.4 Sources des données sur le financement de contrepartie et les écarts financiers

Il s'agit d'une question qui n'était pas dans le formulaire de la série 10. Cet ajout reflète le désir du Fonds mondial d'améliorer la qualité de l'ensemble des données financières et plus particulièrement de celles sur les dépenses de maladie et de santé. Le dernier paragraphe des directives MTF précise les rubriques du formulaire de proposition et du budget où vous pouvez inclure des activités visant l'amélioration des dépenses de maladie et de santé.

Conformément aux instructions de la question 7.4, les candidats peuvent demander jusqu'à 50 000 \$ pour une enquête de suivi des dépenses. Comme nous l'avons expliqué à la

rubrique [Amélioration des états des dépenses](#) du guide, le mandat du MTF est très limité et les candidats devront décider s'il s'agit réellement d'une priorité.

7.5 Budget et plan de travail détaillés

C'est la première fois que le Secrétariat du Fonds mondial exige que les candidats présentent leur plan de travail et leur budget selon un modèle préétabli par le Fonds. Les candidats peuvent se servir de ces modèles ou de l'outil d'établissement des coûts de l'OMS. Ils peuvent également créer leurs propres modèles, pour autant que l'information soit présentée à peu près comme dans les modèles du Fonds. Nous recommandons aux responsables de l'établissement du budget et du plan de travail de lire le nouveau document du Fonds mondial, intitulé *Guidelines for Budgeting in Global Fund Grants*. Vous le trouverez sur le site du Fonds mondial, à l'adresse www.theglobalfund.org/en/lfa/documents.

La numérotation utilisée dans le budget et le plan de travail doit refléter celle du cadre logique et de la description narrative (question 4.0). Le budget et le plan de travail doivent porter à la fois sur les DPS des subventions existantes et sur ceux de la nouvelle proposition.

Les directives MTF présentent une liste des points à considérer durant l'établissement du budget. Nous vous recommandons de lire cette liste de contrôle avant de commencer, et de la relire à mi-parcours.

Si vous demandez un financement ciblé, votre budget ne doit pas dépasser le plafond prévu par le Fonds, c'est-à-dire cinq millions de dollars pour toute la période de deux ans.

Si vous avez besoin d'information sur les catégories de coûts applicables aux postes budgétaires, transmettez votre demande de renseignements à l'adresse proposals@theglobalfund.org.

Renvois

Éthiopie – paludisme (8), Madagascar – tuberculose (8), Sao Tomé-et-Principe – VIH (10)

Vous trouverez les liens vers ces propositions dans le document *Points forts des propositions des huitième et neuvième séries présentées au Fonds mondial – Un rapport d'Aidspan* à l'adresse

www.aidspan.org/aidspanpublications.

Consultez le point fort n° 8.

7.6 Tableaux de la demande incrémentielle et du résumé

Suffisamment explicite

7.7 Conformité avec l'exigence relative à l'orientation de la demande de mécanisme transitoire de financement

Les pays au revenu moyen⁶ inférieur ou supérieur qui font une demande au fonds de financement unique doivent s'assurer que chaque volet maladie de leur proposition soit conforme à l'exigence relative à l'orientation de la proposition. Les pays à revenu moyen inférieur doivent démontrer que 50 % de leur proposition vise les populations les plus à risque et/ou les activités à très fort impact. Dans le cas des pays à revenu moyen supérieur, c'est 100 % de la proposition qui doit viser ces populations et/ou activités. Tous les pays qui présentent une demande de financement ciblé doivent démontrer que leur proposition entière vise les populations les plus à risque et/ou les activités à très fort impact.

Le Fonds se fonde sur le budget pour déterminer la conformité à l'exigence. En d'autres mots, pour pouvoir affirmer qu'un volet vise 50 % des populations les plus à risque et/ou les activités à très fort impact, la moitié du budget du volet en cause doit être consacrée à ces populations et/ou activités.

Les pays qui présentent une demande de financement ciblé n'auront probablement pas beaucoup de difficulté à répondre à cette question. La liste des populations admissibles publiée par l'ONUSIDA est très longue. Lors de la première série de propositions MARP ciblées, les CCM se sont concentrées principalement sur les populations les plus vulnérables : consommateurs de drogues injectables, travailleuses du sexe, hommes qui ont des relations sexuelles avec des hommes et transgenres. Le nombre d'activités à très fort impact est limité pour ces populations. Les candidats qui s'en tiennent à ces quelques populations ne devraient pas avoir de problème.

Cela dit, les pays à revenu moyen inférieur ou à revenu moyen supérieur qui présentent une demande de financement général auront plus de difficulté. Ils doivent démontrer clairement que leur proposition est conforme à l'exigence en matière d'orientation de la proposition. Ils ne doivent pas s'attendre que le TRP le fasse à leur place.

⁶ Le terme employé dans le formulaire est « intermédiaire ».

SECTION 8 : STRATÉGIES DE GESTION

8.1 Récipiendaires principaux

Les instructions de la question 8.1 se lisent comme suit :

Décrivez les capacités techniques, managériales et financières de chaque récipiendaire principal confirmé ou désigné. Tous les récipiendaires principaux qui mettront en œuvre les programmes au cours de la durée de cette demande de mécanisme transitoire de financement doivent être inclus ici, que cette proposition sollicite ou non de nouveaux financements pour ces récipiendaires principaux.

Dans la description de chaque récipiendaire principal : a) indiquez s'il y a des limites attendues à de solides performances ; b) mentionnez toute évaluation existante du récipiendaire principal ; c) si un récipiendaire principal existant est à nouveau désigné, expliquez-en les raisons ; d) si un nouveau récipiendaire principal est désigné, expliquez la raison de ce choix ; e) en présence de plusieurs récipiendaires principaux, décrivez le mode de coordination entre eux.

Les points c) et d) n'étaient pas dans le formulaire de la série 10.

Voici un extrait révisé de la description des capacités du bénéficiaire principal qu'a incluse la CCM cambodgienne dans sa proposition sur le paludisme de la série 9. Notez qu'elle ne s'en est pas tenue aux capacités financières, techniques et de gestion ; elle a ajouté de l'information sur les installations et les ressources humaines.

Le centre national de parasitologie, d'entomologie et de contrôle du paludisme (CNM) est l'un des trois centres nationaux d'intervention prioritaire de lutte contre la maladie au Cambodge. Il a pour mandat d'orienter la lutte contre le paludisme, la dengue et la dengue hémorragique, la schistosomiase, l'helminthose et la filariose. Le centre gère aussi le laboratoire de référence national du paludisme et mène de nombreux travaux de recherche opérationnelle en collaboration avec des partenaires non gouvernementaux.

Le CNM est divisé en deux bureaux : le bureau administratif et financier, et le bureau technique. Le premier bureau est chargé des fonctions administratives, financières et logistiques. Il comprend le service d'achat, chargé de l'approvisionnement en médicaments, fournitures, équipement et biens nécessaires au fonctionnement du centre. Le second bureau chapeaute les activités de traitement, de formation et de supervision des cinq unités qui se consacrent à chacune des maladies susmentionnées. L'unité du paludisme est la plus importante des cinq : 75 % du personnel du bureau technique y travaillent.

Les subventions octroyées précédemment par le Fonds mondial ont permis une nette amélioration des capacités du programme national de lutte contre le paludisme. À l'heure actuelle, le centre possède suffisamment de personnel, d'installations, de fonds, de compétences techniques et de capacité de gestion pour assumer les responsabilités additionnelles du PR, conformément à la proposition de la neuvième série.

Ressources humaines

Le centre, qui compte plus de 90 employés, est l'un des plus importants programmes nationaux du Cambodge. Ses cadres sont diplômés d'établissements réputés du pays et de

l'étranger. Le personnel possède des compétences poussées dans de nombreux domaines, dont la gestion de projets, la prise en charge des cas de paludisme, le contrôle des vecteurs, la comptabilité générale, le suivi et l'évaluation, l'épidémiologie et les techniques de recherche. Afin de remplir les fonctions de PR en vertu du processus de reconduction des subventions, le centre embauchera 19 employés qui occuperont des fonctions de gestion financière et de projets, d'achat et de gestion des stocks, et de suivi et évaluation programmatiques. Le centre bénéficiera également de l'assistance technique cruciale de ses partenaires.

Installations

Grâce au programme de soutien à l'amélioration de la santé, financé par le DfID et la Banque mondiale, le CNM a maintenant les installations dont il a besoin pour remplir ses nouvelles fonctions de PR. Terminé depuis le début de 2008, un nouvel immeuble (rattaché aux installations existantes) fournira plus de bureaux et de salles de conférences.

Fonds

Les agents financiers et comptables du CNM possèdent une solide expérience en gestion de fonds provenant de sources multiples. Le centre est le principal sous-bénéficiaire des subventions de lutte contre le paludisme du Fonds mondial. Il administrera directement 4,1 des 9,9 millions de dollars octroyés pour la deuxième série, 3,8 des 9,7 millions de dollars (quatrième série) et quelque 19,9 des 31,1 millions de dollars (sixième série). En 2007, le centre a administré 2,98 millions de dollars additionnels provenant de donateurs nationaux et internationaux autres que le Fonds mondial [liste des donateurs]. Le personnel du service financier maîtrise les logiciels QuickBooks et Excel.

Gestion et coordination

À titre de principal sous-bénéficiaire des subventions de lutte contre le paludisme octroyées par le Fonds mondial lors des deuxième, quatrième et sixième séries, le CNM a prouvé qu'il peut réaliser ses propres projets tout en dirigeant ceux de sept sous-bénéficiaires. Le centre a aussi coordonné ses interventions de lutte contre le paludisme avec celles d'autres entités gouvernementales, ainsi que de partenaires bilatéraux, multilatéraux et non gouvernementaux. Les employés du centre participent au travail d'organismes de coordination du Cambodge, avec leurs vis-à-vis des ONG et des ministères gouvernementaux.

Compétences techniques

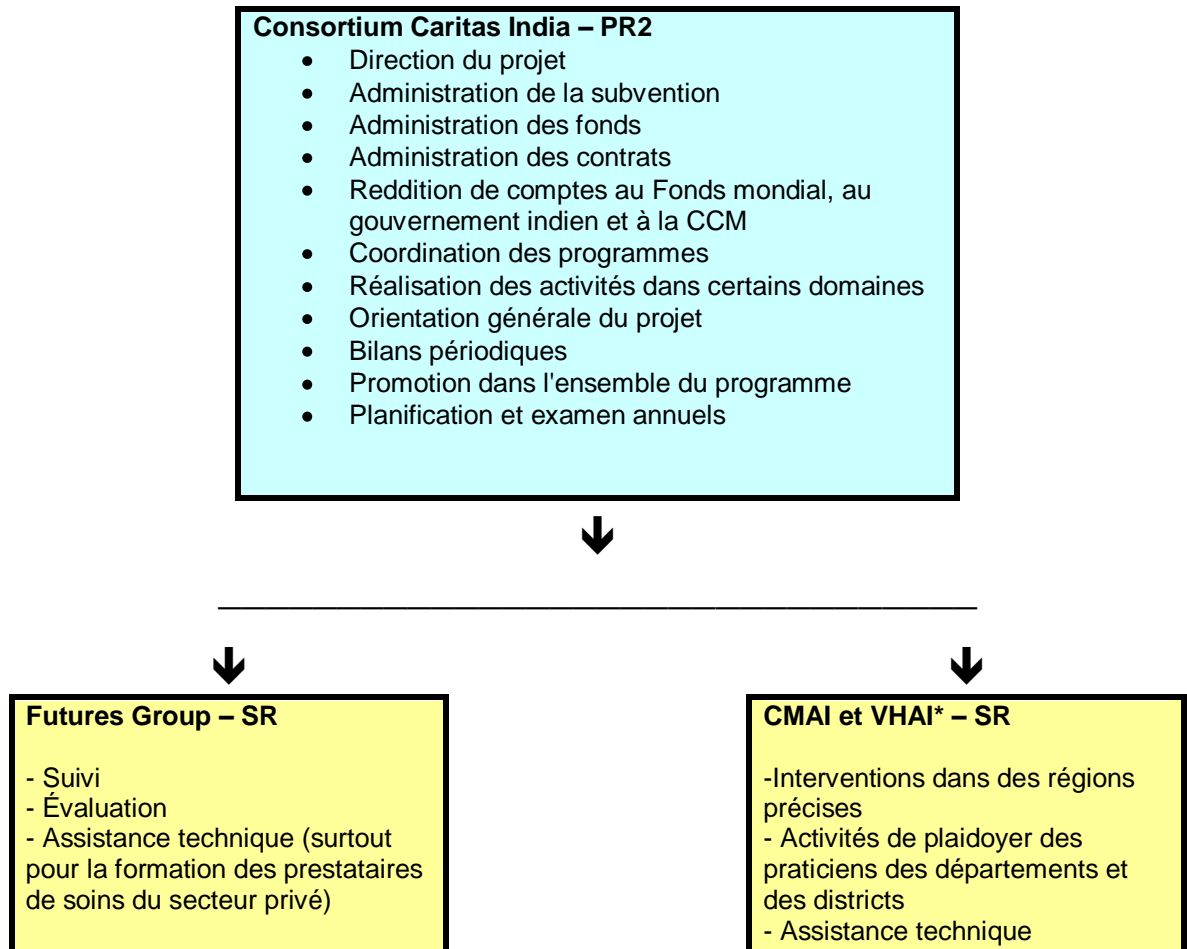
Par le passé, d'importantes ressources financières du Fonds mondial ont servi à améliorer les connaissances et l'expérience techniques du personnel du CNM. Aujourd'hui, plusieurs membres du personnel possèdent de solides compétences dans les domaines suivants : contrôle des vecteurs, communication pour le changement de comportements, éducation sanitaire et entomologie. Ces intervenants chevronnés pourront ainsi guider les SR chargés de la réalisation des projets. La subvention de la sixième série et le financement en vertu du processus de reconduction permettront au centre d'embaucher deux agents techniques qui le conseilleront en matière de capacités techniques, qui assisteront le personnel et qui verront à ce que les intervenants communautaires soient en mesure d'assumer graduellement leurs fonctions. Le centre a déjà un mécanisme de S&E qui répond aux besoins du programme national, du Fonds mondial et d'autres donateurs. Il continuera à le mettre à jour pour refléter l'évolution de ces besoins, en collaboration avec les fonctionnaires de tous les paliers et les principaux partenaires.

Point e) – Il porte sur les modalités de la coordination des activités des PR afin de faciliter la mise en œuvre de la subvention. La question est écrite au futur. Cependant, si vous avez désigné plus d'un PR pour des subventions existantes décrites dans votre proposition, la question vous offre l'occasion de décrire leur collaboration passée. Ainsi, si plusieurs PR ont dû se consulter pour résoudre un problème de prestation causé par un manque de coordination, expliquez comment ils l'ont résolu, ce qui donnera au TRP une bonne idée des mesures que vous prendrez pour résoudre des problèmes éventuels.

8.2 Sous-réceptaires

La question 8.2 est semblable à celles portant sur le même sujet dans les quelques dernières séries de propositions.

Voici comment la CCM indienne a décrit les fonctions que devront remplir les deux sous-bénéficiaires relevant d'un des deux PR désignés dans sa proposition sur le paludisme de la série 9 :



* Christian Medical Association of India et Voluntary Health Association of India

L'extrait suivant, adapté de la proposition du Mozambique sur la tuberculose, dans le cadre de la série 7, montre comment décrire l'expérience de mise en oeuvre d'un bénéficiaire principal :

Health Alliance International (HAI)

Un des principaux objectifs de l'ONG Health Alliance International (HAI) consiste à s'associer au département de la santé pour améliorer les services actuels et promouvoir de nouveaux programmes innovateurs. Le personnel technique d'HAI partage ses locaux avec ses homologues du système de santé local et travaille avec eux à l'élaboration et à la mise en oeuvre de programmes et de services intégrés aux stratégies du département.

Cette année, HAI souligne ses 20 ans de collaboration avec le département de la santé dans la province de Manica, et ses 10 ans dans la province de Sofala, aidant ainsi à offrir des soins cliniques, à promouvoir la gestion publique de la santé et à créer des réseaux de services de santé communautaires. Depuis 2007, HAI aide également les autorités sanitaires des provinces de Tete et de Nampula. Elle contribue, entre autres, à des activités de soutien général en matière de soins de santé essentiels, à la lutte contre le VIH/sida (et à la lutte contre la tuberculose), à la construction de laboratoires, à la gestion intégrée des soins prénataux, à la lutte contre le paludisme et à la survie des enfants.

Depuis la création de la stratégie nationale de lutte contre le VIH/sida, HAI collabore avec les autorités sanitaires provinciales à la conception et à la mise en oeuvre de divers services liés au VIH, comme le traitement et les soins du VIH/sida, le conseil et le dépistage volontaire (CDV), la prévention de la transmission mère-enfant (PTME), la gestion des ITS (accent mis sur la grossesse), les soins à domicile et l'appui des laboratoires [...]

HAI possède la capacité de gestion financière et administrative nécessaire à la réalisation des objectifs du programme. Le budget dont elle dispose pour le Mozambique en 2007 dépasse les 12 000 000 \$ US et est financé par plus de huit sources différentes, dont le Fonds commun du département de la santé. Ses dossiers de vérification sont impeccables, sans constatations depuis les 15 dernières années, et l'efficacité de son système de gestion financière est largement reconnue.

Si plusieurs SR sont chargés de la mise en oeuvre du projet, nous vous recommandons de décrire l'expérience que possèdent les plus importants d'entre eux en suivant l'exemple ci-dessus, et de résumer celle des autres SR en deux ou trois lignes, en vous inspirant de l'extrait suivant, tiré de la proposition sur le VIH présentée par la Tanzanie lors de la série 9 :

Institute of Developing Studies

Le personnel de l'IDS possède compétences et expérience en recherche sur la dimension homme femme du VIH/sida. L'institut possède les capacités techniques et les ressources financières nécessaires.

Vision in Action in Partnership

L'organisation a administré les subventions accordées par la USAID, les World Food Programs et l'UNICEF pour l'aide aux familles touchées par le sida. De plus, elle a formé un partenariat avec le diocèse de Tanganyika et le Faraja Centre.

Afya Media

L'organisation possède de l'expérience en établissement de politiques financières et en administration de la sous-traitance pour la gestion des subventions des donateurs provenant de l'enveloppe du financement rapide. Ses studios de radio peuvent servir à promouvoir les programmes de lutte contre le VIH, le paludisme et la tuberculose.

Dans cet extrait de sa proposition sur le VIH de la série 9, la CCM sud-africaine explique comment elle surmontera les obstacles à la performance des bénéficiaires :

Notre description ne fait pas de doute sur les capacités des PR et des SR. Nous avons pris des mesures de redressement là où nous avons relevé des lacunes. Ainsi, les ONG ont besoin de formation en CCC ; c'est pourquoi nous comptons retenir les services d'un conseiller pendant deux ans afin qu'il fournisse une assistance technique en la matière à tous les SR. Les deux PR et tous les SR ont besoin de formation en gestion financière et cette activité compte au nombre de celles proposées. Pour la plupart des DPS, la proposition prévoit l'orientation du personnel des PR et des SR qui participera à l'administration de la subvention, ainsi qu'une formation de base du personnel de prestation des services. Cela représente une mise à niveau complète des capacités.

Le dernier point des instructions de la question 8.2, qui porte sur la coordination entre les SR et entre ces derniers et les PR, ne figurait pas au formulaire de la série 10. En règle générale, il ne s'agit pas réellement de « coordination » entre le SR et le PR puisque le SR

est un sous-traitant du PR et que le rapport entre les deux est hiérarchique. Si les SR doivent coordonner leurs activités entre eux, on s'attendrait à ce que la coordination soit dirigée par le PR. Par conséquent, Aidspace n'est pas certain de la réponse à laquelle s'attend le Fonds. Les candidats voudront peut-être demander des précisions au Secrétariat.

Chapitre 5 : Conseils relatifs aux annexes

Dans ce chapitre, Aidsplan offre des conseils qui s'ajoutent aux instructions fournies par le Fonds mondial pour la préparation des modèles qui forment les annexes.

Introduction

Les annexes du MTF se composent essentiellement des mêmes modèles que ceux de la série 11. Puisque la durée maximale du financement du MTF est de deux ans, vous n'avez qu'à ne pas remplir les colonnes pour les années 3, 4 et 5.

Annexe A – Cadre de performance

En réponse à cette question, vous devez fournir de l'information sur les indicateurs clés, y compris, pour chacun, les données de base et les cibles pour chaque période de référence ou pour chaque année visée par la proposition.

Les cadres de performance typiques comptent de 3 à 10 indicateurs d'impact et d'effet (la limite supérieure est plus souvent atteinte dans le cas de propositions MARP), et de 10 à 15 indicateurs de rendement.

Dans son rapport sur les leçons apprises lors de la série 10, le TRP a expliqué que les candidats devraient accorder plus d'importance aux indicateurs de rendement et d'impact, et devraient s'assurer qu'ils sont utiles. Le TRP a également demandé aux candidats d'inclure des indicateurs permettant de mesurer la qualité des interventions.

Le cadre de performance proprement dit est assez facile à remplir. Le modèle est accompagné de directives détaillées. Le texte qui suit renferme des conseils qui se fondent sur une analyse qu'Aidsplan a faite d'une trentaine de cadres de performance joints aux propositions de la série 10.

- Faites en sorte que les indicateurs du cadre de performance aient un rapport avec les objectifs et les DPS de la question 4.1. (Le TRP a remarqué, dans une proposition sur la tuberculose de la série 10, que le seul indicateur d'impact portait sur le taux de succès des traitements, alors que la proposition avait pour but d'augmenter le nombre de cas déclarés.)
- Vos indicateurs doivent être utiles. (Voici ce que TRP a dit au sujet d'une proposition sur le VIH de la série 10 : « Le nombre de travailleurs du sexe qui ont bénéficié d'au moins une intervention préventive n'est pas un assez bon indicateur de l'incidence possible des activités de communication pour la modification du comportement. »)
- Dans la mesure du possible, choisissez des indicateurs d'effet plutôt que des indicateurs de processus ou de rendement. (Voici ce que TRP a dit au sujet d'une proposition sur le VIH de la série 10 : « Le nombre [absolu] de femmes enceintes séropositives qui reçoivent un traitement préventif aux antirétroviraux aurait été exprimé plus clairement comme pourcentage du nombre total de femmes enceintes séropositives. »)
- Dans la mesure du possible, choisissez des indicateurs qui font déjà partie de plans ou de stratégies nationaux.

- Assurez-vous que votre cadre de performance renferme de l'information sur la mesure des indicateurs. (Voici ce que le TRP a dit au sujet d'une proposition sur la tuberculose de la série 10 : « Comment mesurera-t-on l'indicateur portant sur l'attitude des gens à l'égard de la tuberculose, des coûts sociaux et de la stigmatisation ? Au moyen d'un sondage sur la stigmatisation ? »)
- Assurez-vous de fournir toute l'information demandée dans le cadre de performance.

Le TRP a trouvé relativement peu de propositions de la série 10 dont le cadre de performance méritait mention. Parmi ceux dont il a souligné la qualité, notons celui de l'Angola (paludisme), du Cameroun (VIH) et du Zanzibar (tuberculose). Vous en trouverez le texte dans les pages des pays du site du Fonds mondial, aux adresses suivantes :

Angola (paludisme) : <http://portfolio.theglobalfund.org/en/Country/Index/AGO>

Cameroun (VIH) : <http://portfolio.theglobalfund.org/en/Country/Index/CMR>

Zanzibar (tuberculose) : <http://portfolio.theglobalfund.org/en/Country/Index/ZAN>

Ces propositions de la série 10 devraient être mentionnées au bas de la page de chaque pays. Dans le cas contraire, cliquez sur l'onglet « Programmes » pour les trouver. Le cadre de performance se trouve à la fin des propositions.

Vous trouverez plus bas d'autres conseils sur des éléments précis du cadre de performance.

Les 10 indicateurs clés

En vertu de la méthodologie qu'a retenue le Fonds mondial pour évaluer la performance d'une subvention, les 10 critères clés ont plus de poids que les autres. En d'autres mots, si vous avez choisi plusieurs des 10 critères clés et que vos activités remplissent bien ces critères, le Fonds mondial pourrait donner une meilleure note à votre subvention que si vous aviez choisi principalement des indicateurs autres que les indicateurs clés.

Vous trouverez la liste des 10 indicateurs clés dans la documentation sur le suivi et l'évaluation (novembre 2011, publiée en anglais seulement), à l'adresse www.theglobalfund.org/en/me/documents/toolkit. La documentation compte quatre parties : une introduction et une partie distincte pour chacune des trois maladies. Il y a une liste distincte d'indicateurs clés pour chaque maladie, que vous retrouverez dans la partie correspondante. (Pour le VIH/sida, consultez le tableau 2 de la page 49 ; pour la tuberculose, le tableau 4 de la page 174 ; pour le paludisme, le tableau 2 de la page 277. Note : les indicateurs clés ne sont pas identifiés comme tels ; vous devez les trouver dans les tableaux.)

Comme il est mentionné dans les instructions, si votre programme n'est pas fondé sur des indicateurs clés, vous pourrez traiter certains de vos indicateurs comme des « équivalents clés ». Les équivalents doivent jouer un rôle important dans l'atteinte des buts du programme, en plus de remplir au moins une des conditions suivantes :

- Il s'agit d'un indicateur qui porte sur une population cible, dans le cas où aucun indicateur clé ne correspond adéquatement au DPS en cause **et** ce DPS joue un rôle significatif dans l'atteinte des buts du programme. OU
- Il s'agit d'un indicateur de renforcement de système d'une subvention qui porte exclusivement **ou** principalement sur le renforcement de système et dont au moins 10 % des fonds servent aux activités dont on évalue la performance.

La seconde condition ne s'appliquera probablement pas au MTF.

Données et cibles de base

Étant donné que, dans la plupart des cas, il s'agira de maintenir des services existants plutôt que d'en élargir la portée, nous croyons que les données de base représenteront le nombre de services qui étaient offerts ou de clients qui en bénéficiaient au moment de l'interruption. Nous croyons aussi que les cibles seront très semblables, sinon identiques. Le montant exact sera déterminé au moment de la négociation de la subvention.

En d'autres mots, si 5 000 personnes bénéficiaient d'un traitement aux antirétroviraux au moment de l'interruption, c'est le même nombre de patients qui sera visé par la subvention du MTF. Si 50 personnes décèdent, 50 autres pourront être traitées. De la même façon, si 3 000 travailleurs du sexe bénéficiaient de services de santé génésique au moment de l'interruption, le même nombre de travailleurs du sexe aura accès aux services en vertu de la subvention MTF, même s'il ne s'agit pas des mêmes personnes à cause du roulement au sein de l'industrie. Il s'agit ici de l'interprétation d'Aidspan. En cas de doute, veuillez consulter le Secrétariat du Fonds mondial.

Cumulatif ou non?

Les instructions à ce sujet **manquent** de précision. Cela dit, puisque la plupart des candidats demanderont le maintien de services existants, en conservant les mêmes indicateurs, nous vous conseillons de ne pas en changer les catégories. Dans le cas de nouveaux indicateurs, vous devrez décider si vous voulez qu'il y ait cumul annuel ou pas de cumul du tout.

Annexe B – Liste des produits pharmaceutiques et autres produits sanitaires

Le modèle Excel pour les produits pharmaceutiques et autres produits sanitaires compte un onglet où vous trouverez des instructions claires (pour la plupart). Vous ne devriez pas avoir de difficulté à remplir la formule.

Vous n'avez pas à remplir la zone bleue à la fin de l'onglet des autres produits sanitaires. Le système devrait calculer les montants automatiquement à mesure que vous saisissez l'information.

Annexe C – Renseignements sur les membres

Vous trouverez un onglet renfermant des directives détaillées pour les utilisateurs dans ce fichier Excel. Elles sont claires, pour la plupart. Vous ne devriez pas avoir de difficulté à remplir la formule.

Dans la colonne « Rôle dans l'ICN », commencez par nommer le président et le vice-président, puis les autres membres et les remplaçants. N'ajoutez les non-membres et les points focaux administratifs qu'à la toute fin. L'exemple fourni porte à confusion : un des non-membres précède un membre.

Les directives concernant les « Destinataires des communications du Fonds mondial » manquent de précision. En voici notre interprétation : on vous demande d'identifier les principaux destinataires de la CCM. Le Fonds mondial vous propose d'en nommer trois. Vos points focaux administratifs, le cas échéant, pourraient être vos destinataires.

Les directives pour la colonne « Indiquez si vous représentez [...] » seraient plus claires si elles étaient formulées comme suit : indiquez si la fonction actuelle de l'organisme que vous représentez, c'est-à-dire un PR (bénéficiaire principal), un SR (sous-bénéficiaire) ou un sous-SR (sous-sous-bénéficiaire).

Il semble que les directives pour la colonne « Signature témoignant de l'approbation de la proposition [...] » n'ont pas été mises à jour depuis la série 10. Tous les membres d'une instance de coordination doivent approuver la proposition MTF. Les directives expliquent comment « ouvrir » cette colonne (l'exemple porte sur les colonnes 22 et 32). Le chiffre « 1 » sur lequel vous devez cliquer correspond à la rangée 1 de la feuille de calcul. Lorsque nous avons tenté l'expérience, la rangée 1 n'apparaissait pas au même endroit à l'écran que dans les directives.

Annexe D – Cadre logique

C'est la première fois que le Fonds mondial inclue le cadre logique dans le dossier de candidature. Le modèle Excel comprend un onglet « Instructions », et vous trouverez nos conseils plus bas. Ces conseils s'adressent principalement aux candidats qui proposent de nouveaux DPS, activités ou indicateurs.

Les membres des équipes de rédaction qui ont l'expérience des cadres logiques trouveront ce modèle convivial. Le Fonds mondial ne s'attend pas que les activités et les DPS secondaires soient nécessaires et suffisent à atteindre les objectifs principaux. Le modèle ne compte pas de colonnes pour les risques et les hypothèses. Dans la plupart des cas, il suffit de copier l'information de la narration et de la coller dans les espaces pertinents du modèle.

Le cadre logique doit comprendre à la fois tous les nouveaux DPS et activités et ceux des subventions existantes du Fonds mondial que vous avez consolidées. Les seuls DPS et activités qui ne feront pas partie du cadre logique sont ceux des propositions existantes que vous comptez interrompre.

Les directives MTF renferment des conseils précis sur la façon de décrire les buts, les objectifs, les DPS et les activités clés. Il est relativement facile de présenter les éléments proposés. Le défi consiste à établir clairement la distinction entre les activités nouvelles et les activités en cours. Cet exercice simplifiera beaucoup la préparation du plan de travail et du budget, ainsi que la négociation de l'accord de financement unique.

Nous vous conseillons d'inclure tous les « anciens » DPS de toutes les subventions du Fonds mondial en cours, en ajoutant le nouveau DPS immédiatement après l'ancien DPS qui correspond de plus près aux activités proposées. Cette présentation comporte les avantages suivants :

1. Elle s'applique aux services entièrement nouveaux. Exemple : Vous pouvez ajouter un nouveau programme de circoncision directement après le DPS du programme existant de promotion des condoms.
2. Elle convient également dans les cas où vous désirez ajouter un nouveau volet à des services que vous offrez déjà à une population précise. Exemple : Vous offrez déjà des services de santé génésique aux hommes qui ont des relations sexuelles avec des hommes, et vous comptez ajouter un service de consultation juridique à leur intention. Vous n'avez qu'à placer le nouveau DPS directement sous l'ancien.

Les choses se compliquent lorsque vous proposez d'offrir exactement les mêmes services à un autre groupe que celui visé par l'ancien DPS. Cela veut dire que les activités de l'ancien et du nouveau DPS sont identiques ; c'est la population cible qui change. En pareil cas,

nous vous conseillons de modifier le libellé des DPS. Ainsi, vous pouvez intituler l'ancien DPS « Services de PTME pour les habitants de X » et le nouveau « Services de PTME pour les habitants d'Y ». N'oubliez pas de placer le nouveau DPS directement sous l'ancien.

Afin de simplifier la préparation du budget et du plan de travail de votre proposition, nous vous conseillons de ne pas consolider les anciens et les nouveaux DPS à cette étape du processus. (Ils seront probablement consolidés lors de la négociation de l'accord, si votre proposition est approuvée.)

Voici des conseils sur la façon de remplir le cadre logique :

- **Colonne A.** Assignez un numéro distinct à tous les DPS – anciens et nouveaux. Les nouveaux numéros figureront dans l'ensemble de la proposition et dans l'accord de financement unique. Ils remplaceront ceux assignés aux anciens DPS lors de séries antérieures. Le nouveau numéro que vous avez choisi remplace l'ancien et servira à identifier le DPS dans le futur, tant à l'étape des négociations que de la mise en œuvre de la subvention.
- **Colonne B.** La concision est de rigueur. C'est à la question 4.1 que vous fournirez tous les renseignements nécessaires.
- **Colonne C.** S'il s'agit du DPS d'une subvention existante, indiquez-le, ainsi que le numéro de la série ou des séries associées à la proposition. S'il s'agit d'un nouveau DPS de la proposition MTF, indiquez « MTF ».
- **Colonne D.** S'il s'agit d'une subvention existante, indiquez le numéro de subvention comme suit : XEN-795-G07-H (exemple fictif).
- **Colonne E.** Vous pouvez maintenir ou diminuer l'ampleur des anciennes activités. Le cas échéant, vous devez justifier clairement toute diminution à la question 4.1. Cependant, vous devez aussi résumer cette justification dans cette colonne. S'il s'agit d'une nouvelle activité, n'inscrivez rien ou inscrivez « s.o. » (sans objet).
- **Colonne F.** Employez un sigle ou une version abrégée de la raison sociale du PR ou du SR qui est (ou sera) chargé de l'ensemble du DPS ou d'activités particulières.
- **Colonne G.** Indiquez la population ou la région visée. Ceci s'applique aux objectifs, aux DPS et aux activités.
- **Colonne H.** Les indicateurs énumérés ici doivent correspondre à ceux que vous mentionnez dans les autres éléments de votre proposition.

Il y a un écart entre l'information sur les indicateurs présentée dans la marche à suivre pour préparer le cadre logique et dans les directives MTF. Voici notre interprétation :

- Chaque but, objectif et DPS énuméré dans le cadre logique doit être accompagné d'un indicateur.
- Chaque rangée peut comprendre plus d'un indicateur.
- Les indicatifs ne sont pas nécessaires pour les activités.
- Dans le cas des buts, ne notez que les indicateurs d'impact.
- Dans le cas des objectifs, notez les indicateurs d'effet. Le même indicateur peut s'appliquer à plusieurs objectifs.
- Dans le cas des DPS, notez les indicateurs de rendement. Si c'est pertinent, vous pouvez aussi inclure quelques indicateurs de processus.
- Les indicateurs d'impact et d'effet énumérés ici doivent aussi être mentionnés dans le cadre de performance.

Annexe E – Budget détaillé et plan de travail

« Modèle de budget détaillé » est le terme employé dans les directives MTF pour décrire l'annexe E.

Les candidats ne sont pas tenus d'utiliser ce modèle, ni l'outil d'établissement des coûts de l'OMS. Ceux qui se servent de leurs propres modèles de budget et de plan de travail doivent, cependant, faire en sorte qu'ils sont conformes aux exigences énoncées dans les directives MTF.

Le modèle Excel du cadre logique comprend des instructions détaillées, dont la plupart sont claires. Le Fonds mondial recommande aux candidats de lire les instructions en conjonction avec le document anglais *Guidelines for Budgeting in Global Fund Grants*. Cliquez [ici](#) pour l'afficher.

L'expression « type d'entité d'exécution » employée dans les instructions renvoie aux colonnes « Secteur du récipiendaire principal » et « Secteur du sous-réceptaire » de l'onglet des bénéficiaires(Recipients).

Dans l'onglet des hypothèses (Assumptions), on vous demande d'ajouter, dans la colonne V du budget détaillé, un renvoi aux hypothèses retenues pour chaque poste du budget. Il s'agit plutôt de la colonne W. Vous devrez numéroter les hypothèses aux fins de ces renvois.

En ce qui concerne le budget détaillé, lisez très attentivement les instructions portant sur la continuité des services. Vous devrez reporter l'information sur la continuité des services dans la colonne F.

Vous devez obligatoirement remplir les colonnes de l'onglet du budget détaillé qui sont ombrées en rose, sans quoi les tableaux de synthèse budgétaire seront inexacts.

Vous trouverez les instructions pour la préparation de l'onglet sur les écarts financiers (Financial gap) dans l'onglet « Instructions ». Dans l'encadré gris au début de l'onglet, le Fonds vous demande de commencer par remplir le tableau de l'onglet incrémentiel (7.6(d) Incremental). À l'instar de celles sur les écarts financiers, les instructions relatives à la demande incrémentielle se trouvent dans l'onglet « Instructions ». Consultez également nos conseils pour la [question 7.2](#) du formulaire de proposition

Note : Selon le Fonds mondial, seuls les candidats qui présentent une proposition consolidée doivent remplir le tableau de demande incrémentielle. Cependant, il nous semble qu'il soit impossible de remplir le tableau des écarts financiers sans d'abord remplir celui de la demande incrémentielle. Les candidats voudront peut-être demander des précisions au Secrétariat du Fonds mondial.

Annexe F – Tableaux de synthèse du budget et du calcul de la demande incrémentielle

Le Fonds emploie le terme « tableaux de synthèse budgétaire » dans les directives MTF pour désigner l'annexe F.

Les candidats qui présentent leur budget détaillé et leur plan de travail au moyen de l'annexe F n'ont pas à remplir l'annexe F. À l'inverse, ceux qui se servent de leur propre modèle (ou de l'outil d'établissement des coûts de l'OMS) doivent remplir l'annexe F.

L'expression « type d'entité d'exécution » employée dans les instructions renvoie aux colonnes « Secteur du récipiendaire principal » et « Secteur du sous-réceptiendaire » de l'onglet des bénéficiaires(Recipients).

Vous trouverez les instructions pour la préparation de l'onglet sur les écarts financiers (Financial gap) dans l'onglet « Instructions ». Dans l'encadré gris au début de l'onglet, le Fonds vous demande de commencer par remplir le tableau de l'onglet incrémentiel (7.6(d) Incremental). Les instructions relatives à la demande incrémentielle se trouvent dans l'onglet « Instructions ». Consultez également nos conseils pour la [question 7.2](#) du formulaire de proposition

Note : Selon le Fonds mondial, seuls les candidats qui présentent une proposition consolidée doivent remplir le tableau de demande incrémentielle. Cependant, il nous semble qu'il soit impossible de remplir le tableau des écarts financiers sans d'abord remplir celui de la demande incrémentielle. Les candidats voudront peut-être demander des précisions au Secrétariat du Fonds mondial.